

RCS : PARIS  
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2001 B 06913  
Numéro SIREN : 437 580 160  
Nom ou dénomination : CACEIS

Ce dépôt a été enregistré le 30/05/2022 sous le numéro de dépôt 54940



# CACEIS

## COMPTES INDIVIDUELS au 31/12/2021

Arrêtés par le Conseil d'administration de CACEIS  
en date du 8 avril 2022

Copie certifiée conforme



Jean-François Abadie  
Directeur Général

## SOMMAIRE

<b>1.</b>	<b>BILAN AU 31 DECEMBRE 2021 .....</b>	<b>3</b>
<b>2.</b>	<b>COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2021.....</b>	<b>4</b>
<b>3.</b>	<b>HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2021.....</b>	<b>4</b>
	<b>NOTE 1 PRINCIPALES OPERATIONS DE STRUCTURE ET EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PERIODE.....</b>	<b>5</b>
	<b>NOTE 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES.....</b>	<b>7</b>
	<b>NOTE 3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT – ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE .....</b>	<b>22</b>
	<b>NOTE 4 CREANCES SUR LA CLIENTELE .....</b>	<b>22</b>
	<b>NOTE 5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT .....</b>	<b>24</b>
	<b>ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE .....</b>	<b>24</b>
	<b>NOTE 6 TITRES DE PARTICIPATIONS ET DE FILIALES .....</b>	<b>26</b>
	<b>NOTE 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE .....</b>	<b>28</b>
	<b>NOTE 8 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIF DIVERS .....</b>	<b>29</b>
	<b>NOTE 9 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT-ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE.....</b>	<b>30</b>
	<b>NOTE 10 DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE.....</b>	<b>31</b>
	<b>NOTE 11 COMPTES REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS .....</b>	<b>32</b>
	<b>NOTE 12 PROVISIONS .....</b>	<b>32</b>
	<b>NOTE 13 ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES ..</b>	<b>33</b>
	<b>NOTE 14 DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE.....</b>	<b>34</b>
	<b>NOTE 15 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (AVANT REPARTITION).....</b>	<b>35</b>
	<b>NOTE 16 COMPOSITION DES FONDS PROPRES.....</b>	<b>35</b>
	<b>NOTE 17 OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS.....</b>	<b>36</b>
	<b>NOTE 18 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES .....</b>	<b>37</b>
	<b>NOTE 19 PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES.....</b>	<b>38</b>
	<b>NOTE 20 REVENUS DES TITRES.....</b>	<b>38</b>
	<b>NOTE 21 PRODUIT NET DES COMMISSIONS.....</b>	<b>38</b>
	<b>NOTE 22 GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION.....</b>	<b>38</b>
	<b>NOTE 23 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION .....</b>	<b>39</b>
	<b>NOTE 24 EFFECTIFS ET REMUNERATIONS .....</b>	<b>39</b>
	<b>NOTE 25 RESULTATS DES ACTIVITES BANCAIRES .....</b>	<b>40</b>
	<b>NOTE 26 IMPOT SUR LES BENEFICES.....</b>	<b>43</b>
	<b>NOTE 27 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE.....</b>	<b>44</b>
	<b>NOTE 28 AFFECTATION DES RESULTATS (EN EUROS).....</b>	<b>45</b>
	<b>NOTE 29 IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIFS.....</b>	<b>45</b>

## 1. BILAN AU 31 DECEMBRE 2021

### 1.1. ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2021	31/12/2020
<b>Opérations interbancaires et assimilées</b>		<b>1 199 029</b>	<b>970 453</b>
Caisse, banques centrales			
Effets publics et valeurs assimilées			
Créances sur les établissements de crédit	3	1 199 029	970 453
<b>Opérations avec la clientèle</b>	4	<b>1 798</b>	<b>1 815</b>
<b>Opérations sur titres</b>	5	<b>110 016</b>	<b>110 020</b>
Obligations et autres titres à revenu fixe		110 016	110 020
Actions et autres titres à revenu variable			
<b>Valeurs immobilisées</b>		<b>3 345 418</b>	<b>3 275 640</b>
Participations et autres titres détenus à long terme	6-7	352 403	352 368
Parts dans les entreprises liées	6-7	2 944 551	2 885 150
Immobilisations incorporelles	7	24 089	23 248
Immobilisations corporelles	7	24 375	14 875
<b>Capital souscrit non versé</b>			
<b>Actions propres</b>			
<b>Comptes de régularisation et actifs divers</b>	8	<b>73 114</b>	<b>77 402</b>
Autres actifs		17 872	20 476
Comptes de régularisation		55 242	56 926
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>4 729 376</b>	<b>4 435 329</b>

### 1.2. PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2021	31/12/2020
<b>Opérations interbancaires et assimilées</b>		<b>1 048 975</b>	<b>741 990</b>
Banques centrales			
Dettes envers les établissements de crédit	9	1 048 975	741 990
<b>Comptes créditeurs de la clientèle</b>			
<b>Dettes représentées par un titre</b>	10	<b>110 017</b>	<b>110 020</b>
<b>Comptes de régularisation et passifs divers</b>		<b>27 603</b>	<b>24 234</b>
Autres passifs	11	21 218	19 850
Comptes de régularisation	11	6 385	4 384
<b>Provisions et dettes subordonnées</b>		<b>1 201 939</b>	<b>897 525</b>
Provisions	12-13	11 318	8 535
Dettes subordonnées	14-16	1 190 621	888 990
<b>Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)</b>			
<b>Capitaux propres hors FRBG</b>	15-16	<b>2 340 842</b>	<b>2 661 561</b>
Capital souscrit		941 008	941 008
Primes d'émission		1 160 324	1 160 324
Réserves		79 495	70 758
Ecart de réévaluation			
Provisions réglementées et subventions d'investissement		9 128	8 051
Report à nouveau		891	306 671
Résultat de l'exercice		149 995	174 749
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>4 729 376</b>	<b>4 435 329</b>

## 2. COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2021

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Intérêts et produits assimilés	19	47 134	36 769
Intérêts et charges assimilées	19	-45 322	-36 136
Revenus des titres à revenu variable	20	160 105	180 832
Commissions (produits)	21		
Commissions (charges)	21		
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	22	-4 547	1 548
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés			
Autres produits d'exploitation bancaire			
Autres charges d'exploitation bancaire			
<b>Produit net bancaire</b>		<b>157 370</b>	<b>183 013</b>
Charges générales d'exploitation	23	-1 459	-5 452
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		-3 938	-931
<b>Résultat brut d'exploitation</b>		<b>151 972</b>	<b>176 629</b>
Coût du risque			
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>151 972</b>	<b>176 629</b>
Résultat net sur actifs immobilisés		-3 057	
<b>Résultat courant avant impôt</b>		<b>148 915</b>	<b>176 629</b>
Résultat exceptionnel			
Impôt sur les bénéfices	26	2 158	-803
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées		-1 078	-1 078
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>149 995</b>	<b>174 749</b>

## 3. HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2021

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2021	31/12/2020
<b>ENGAGEMENTS DONNÉS</b>			
Engagements de financement	18	-1 723	-1 650
Engagements de garantie			
Swap Euros contre devises à livrer			

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2021	31/12/2020
<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>			
Engagements de financement	18		832
Engagements de garantie	18	2 700 000	2 700 000
Swap Euros contre devises à livrer	18	1 983	1 140

## **NOTE 1 PRINCIPALES OPERATIONS DE STRUCTURE ET EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PERIODE**

### **1.1 Projet Turbo – Transformation et évolution de l’organisation de CACEIS**

CACEIS a engagé un projet de transformation et d’évolution de son organisation pour s’adapter à l’extension de son périmètre d’activités (KAS BANK puis Santander Securities Services), aux enjeux de compétitivité du secteur de l’Asset servicing et à l’évolution des modes de travail au sein de l’entreprise et en dehors de celle-ci. Ce projet vise à renforcer l’agilité de CACEIS et à augmenter la proximité et la satisfaction clients via un service plus efficace et aux coûts mieux maîtrisés, au travers notamment d’une :

- Centralisation accrue par zone géographique de certaines activités dans des centres de compétences globaux,
- Simplification de nos organisations,
- Poursuite de la standardisation de nos processus au moyen du déploiement d’outils digitaux.

Cette démarche globale, dont la mise en œuvre est prévue sur trois ans (2021-2023), concerne l’ensemble du Groupe et notamment les entités de CACEIS en France, au Luxembourg et en Allemagne.

Pour la France, ce projet a fait l’objet d’un accord signé avec les partenaires sociaux le 21 avril 2021. Cet accord prévoit un nombre de départs volontaires (congés de mobilité, congés de fin de carrière ou départs en retraite immédiats) ne pouvant être supérieur à 245 postes.

L’évaluation du coût de ces départs volontaires a conduit à enregistrer une charge de 4 100 milliers d’euros pour CACEIS.

Certains départs ayant été effectifs en 2021, le solde des Provisions pour Autres engagements sociaux au titre de Turbo s’élève à 3 620 milliers d’euros pour CACEIS (y compris les indemnités de fin de carrière concernant les dossiers acceptés) au 31 décembre 2021.

### **1.2 Crise Sanitaire liée à la Covid-19**

La crise sanitaire liée à la Covid-19 n’a pas eu de conséquences significatives au titre de l’exercice 2021 :

- Le volume de transactions et autres opérations traitées est resté élevé,
- Cette crise n’a pas généré de risque de crédit complémentaire,
- Il n’y a pas eu d’incidents opérationnels spécifiques en lien avec cette crise sanitaire,
- La capacité des systèmes d’information a permis le traitement de l’activité et la poursuite du recours au télétravail des collaborateurs du Groupe.

### **1.3 Renforcement des fonds propres de CACEIS Bank Spain**

Conformément à la législation espagnole, afin de sécuriser les ratios réglementaires locaux de CACEIS Bank Spain, CACEIS avait procédé, le 3 février 2020, à une augmentation des fonds propres de CACEIS Bank Spain pour un montant de 140 millions d’euros sous forme d’injection de réserves comptabilisées en Réserves libres chez la filiale.

Le 8 mars 2021, CACEIS a procédé à une augmentation complémentaire des fonds propres de CACEIS Bank Spain pour un montant de 60 millions d’euros selon le même dispositif.



Ces fonds sont mis à disposition sans échéance de remboursement et sans paiement par le bénéficiaire d'intérêts à l'actionnaire.

#### **1.4 Immeuble Flores à Montrouge - siège social de CACEIS en France**

Le regroupement des équipes des entités françaises du groupe CACEIS, actuellement réparties sur les sites de Valhubert et d'Issy-les-Moulineaux sur un site unique à Montrouge, celui du campus d'Evergreen, siège social de Crédit Agricole S.A., interviendra au deuxième trimestre 2022, en plusieurs vagues s'échelonnant du 20 avril au 30 juin 2022.

Une provision pour charges a été constituée en 2020 à hauteur de 163 milliers d'euros au titre des coûts induits par ce déménagement. La mise à jour de cette provision pour tenir compte des dates connues de réalisation du déménagement a conduit à doter 27 milliers d'euros complémentaires en 2021.

Le contrat de location des nouveaux locaux a pris effet en date du 29 octobre 2021 pour une durée totale de 12 ans. Les immobilisations en cours concernent essentiellement des agencements et du mobilier ; elles s'élèvent à 17 683 milliers d'euros au 31 décembre 2021. Les frais de fonctionnement (loyers, amortissements des immobilisations, etc.) font l'objet d'une refacturation de CACEIS vers ses filiales en fonction des effectifs par entité juridique et activités.

#### **1.5 Emission d'une obligation subordonnée AT1 perpétuelle Additional Tier1**

Dans le cadre du renforcement des fonds propres réglementaires du Groupe, CACEIS a réalisé le 30 avril 2021 une émission d'obligation subordonnée perpétuelle Additional Tier1 d'un montant de 300 millions d'euros souscrite par Crédit Agricole S.A., London Branch. Les fonds ont été replacés chez CACEIS Bank.

## NOTE 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de CACEIS sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A.

La présentation des états financiers de CACEIS est conforme aux dispositions du règlement ANC 2014-07 qui regroupe dans un règlement unique l'ensemble des normes comptables applicables aux établissements de crédit.

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent concernent les points suivants

Règlements / Recommandations	Date de 1 <sup>ère</sup> application : opérations ou exercices ouverts à compter du
Mise à jour Recommandation n° 2013-02 du 7 novembre 2013 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires pour les comptes annuels et les comptes consolidés établis selon les normes comptables françaises	Immédiate

### 2.1 Créances et engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par le règlement ANC 2014-07.

Elles sont ventilées selon leur durée résiduelle ou la nature des concours :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit
- les comptes ordinaires, comptes et avances à terme
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

En application du règlement ANC 2014-07, les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

L'application du règlement ANC 2014-07 conduit l'entité à comptabiliser les créances présentant un risque de crédit conformément aux règles définies dans les paragraphes suivants.

L'utilisation des systèmes de notation externes et/ou internes contribue à permettre d'apprécier le niveau d'un risque de crédit.

Les créances et les engagements par signature sont répartis entre les encours réputés sains et les encours jugés douteux.

### **Créances saines**

Tant que les créances ne sont pas qualifiées de douteuses, elles sont qualifiées de saines ou dégradées et elles demeurent dans leur poste d'origine.

#### **- Provisions au titre du risque de crédit sur les encours sains et dégradés**

CACEIS constate au titre des expositions de crédits des provisions au passif de son bilan pour couvrir les risques de crédit attendus sur les douze mois à venir (expositions qualifiées de saines) et / ou sur la durée de vie de l'encours dès lors que la qualité de crédit de l'exposition s'est significativement dégradée (expositions qualifiées de dégradées).

Ces provisions sont déterminées dans le cadre d'un processus de suivi particulier et reposent sur des estimations traduisant le niveau de perte de crédit attendue.

#### **- La notion de perte de crédit attendue "ECL"**

L'ECL se définit comme la valeur probable attendue pondérée de la perte de crédit (en principal et en intérêts) actualisée. Elle correspond à la valeur actuelle de la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux attendus (incluant le principal et les intérêts).

L'approche ECL vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues.

#### **- Gouvernance et mesure des ECL**

La gouvernance du dispositif de mesure des paramètres de provisionnement s'appuie sur l'organisation mise en place dans le cadre du dispositif Bâlois. La Direction des Risques du Groupe Crédit Agricole est responsable de la définition du cadre méthodologique et de la supervision du dispositif de provisionnement des encours.

Le groupe Crédit Agricole s'appuie en priorité sur le dispositif de notation interne et les processus Bâlois actuels pour générer les paramètres nécessaires au calcul des ECL. L'appréciation de l'évolution du risque de crédit s'appuie sur un modèle d'anticipation des pertes et extrapolation sur la base de scénarios raisonnables. Toutes les informations disponibles, pertinentes, raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective, sont retenues.

La formule de calcul intègre les paramètres de probabilité de défaut, de perte en cas de défaut et d'exposition au moment du défaut.

Ces calculs s'appuient largement sur les modèles internes utilisés dans le cadre du dispositif prudentiel lorsqu'ils existent, mais avec des retraitements pour déterminer une ECL économique.

L'approche comptable conduit également à recalculer certains paramètres bâlois, notamment pour neutraliser les coûts internes de recouvrement ou les floors qui sont imposés par le régulateur dans le calcul réglementaire de la perte en cas de défaut ("Loss Given Default" ou "LGD").

Les modalités de calcul de l'ECL sont à apprécier en fonction des typologies de produits : prêts et créances sur la clientèle et engagements par signature.

Les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir sont une portion des pertes de crédit attendues pour la durée de vie, et elles représentent les insuffisances de flux de trésorerie pour la durée de vie advenant d'une défaillance dans les 12 mois suivant la date de clôture (ou une période plus courte si la durée de vie attendue de l'exposition est inférieure à 12 mois), pondérées par la probabilité qu'il y ait défaillance dans les douze mois.

Les pertes de crédit attendues sont actualisées au TIE déterminé lors de la comptabilisation initiale de l'encours.

Les paramètres de provisionnement sont mesurés et mis à jour selon les méthodologies définies par le groupe Crédit Agricole et permettent ainsi d'établir un premier niveau de référence, ou socle partagé, de provisionnement.

Le backtesting des modèles et paramètres utilisés est réalisé a minima à fréquence annuelle.

Les données macro-économiques prospectives (Forward Looking) sont prises en compte dans un cadre méthodologique applicable à deux niveaux :

- au niveau du groupe Crédit Agricole dans la détermination d'un cadre partagé de prise en compte du Forward Looking dans la projection des paramètres PD, LGD sur l'horizon d'amortissement des opérations ;
  - au niveau de chaque entité au regard de ses propres portefeuilles. CACEIS applique des paramètres complémentaires pour le Forward Looking sur des portefeuilles de prêts et créances sur la clientèle et d'engagement de financement sains et dégradés pour lesquels les éléments conjoncturels et/ou structurels locaux l'exposent à des pertes complémentaires non-couvertes par les scénarios définis au niveau du groupe.
- **Dégradation significative du risque de crédit**

CACEIS doit apprécier, pour chaque encours, la dégradation du risque de crédit depuis l'origine à chaque date d'arrêté. Cette appréciation de l'évolution du risque de crédit conduit les entités à classer leurs opérations par classe de risque (expositions qualifiées de saines / expositions qualifiées de dégradées / expositions douteuses).

Afin d'apprécier la dégradation significative, le groupe Crédit Agricole prévoit un processus basé sur deux niveaux d'analyse :

- un premier niveau dépendant de règles et de critères relatifs et absolus groupe qui s'imposent aux entités du groupe ;
- un second niveau propre à chaque entité lié à l'appréciation du risque de crédit, à dire d'expert au titre des paramètres complémentaires pour le Forward Looking pour lesquels les éléments

conjuncturels et/ou structurels locaux l'exposent à des pertes complémentaires non-couvertes par les scénarios définis au niveau du Groupe, du risque porté par chaque entité sur ses portefeuilles pouvant conduire à ajuster les critères Groupe de déclassement d'encours sains à encours dégradés (basculer de portefeuille ou sous-portefeuille en ECL à maturité).

Le suivi de la dégradation significative porte, sauf exception, sur chaque encours. Aucune contagion n'est requise pour le passage de sain à dégradé des encours d'une même contrepartie. Le suivi de la dégradation significative doit porter sur l'évolution du risque de crédit du débiteur principal sans tenir compte de la garantie, y compris pour les opérations bénéficiant d'une garantie de l'actionnaire.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Pour mesurer la dégradation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, il est nécessaire de récupérer la notation interne et la PD (probabilité de défaut) à l'origine.

L'origine s'entend comme la date de négociation, lorsque l'entité devient partie aux dispositions contractuelles du crédit. Pour les engagements de financement et de garantie, l'origine s'entend comme la date d'engagement irrévocable.

Pour le périmètre sans modèle de notation interne, le groupe Crédit Agricole retient le seuil absolu d'impayés supérieur à 30 jours comme seuil ultime de dégradation significative et de classement en encours dégradé.

Pour les encours évalués à partir d'un dispositif de notations internes (en particulier les expositions suivies en méthodes avancées), le groupe Crédit Agricole considère que l'ensemble des informations intégrées dans ce dispositif permet une appréciation plus pertinente que le seul critère d'impayé de plus de 30 jours.

Si la dégradation depuis l'origine cesse d'être constatée, la provision peut être ramenée à des pertes attendues à 12 mois (reclassement en encours sains).

Lorsque certains facteurs ou indicateurs de dégradation significative ne sont pas identifiables au niveau d'un encours pris isolément, une appréciation est faite de la dégradation significative pour des portefeuilles, des ensembles de portefeuilles ou des portions de portefeuille d'encours.

La constitution des portefeuilles pour une appréciation de la dégradation sur base collective peut résulter de caractéristiques communes telles que :

- le type d'encours
- la note de risque de crédit (dont la note interne Bâle II pour les entités disposant d'un système de notation interne)
- le type de garantie
- la date de comptabilisation initiale
- la durée à courir jusqu'à l'échéance
- le secteur d'activité
- l'emplacement géographique de l'emprunteur
- la valeur du bien affecté en garantie par rapport à l'actif financier, si cela a une incidence sur la probabilité de défaillance (par exemple, dans le cas des prêts garantis uniquement par sûreté réelle dans certains pays, ou sur la quotité de financement)
- le circuit de distribution, l'objet du financement...

Une différenciation par marché de la dégradation significative est possible (crédit aux professionnels, crédit aux entreprises, etc.).

Le regroupement d'encours aux fins de l'appréciation des variations de risque de crédit sur base collective peut changer au fil du temps, au fur et à mesure que de nouvelles informations deviennent disponibles.

Les dotations et reprises des provisions au titre du risque de crédit sur les encours sains et dégradés sont inscrites en coût du risque.

### **Créances douteuses**

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- un arriéré de paiement significatif généralement supérieur à quatre-vingt-dix jours sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- l'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

Un encours est dit douteux lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur ses flux de trésorerie futurs estimés. Les événements qui suivent sont des données observables, indicatives d'un encours douteux :

- des difficultés financières importantes de l'émetteur ou de l'emprunteur ;
- un manquement à un contrat, tel qu'une défaillance ou un paiement en souffrance ;
- l'octroi, par le ou les prêteurs à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou contractuelles liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une ou de plusieurs faveurs que le ou les prêteurs n'auraient pas envisagées dans d'autres circonstances ;
- la probabilité croissante de faillite ou de restructuration financière de l'emprunteur ;
- la disparition d'un marché actif pour l'actif financier en raison de difficultés financières ;
- l'achat ou la création d'un actif financier avec une forte décote, qui reflète les pertes de crédit subies.

Il n'est pas nécessairement possible d'isoler un événement en particulier, le caractère douteux d'un encours peut résulter de l'effet combiné de plusieurs événements.

Une contrepartie en défaut ne revient en situation saine qu'après une période d'observation qui permet de valider que le débiteur n'est plus en situation douteuse (appréciation par la Direction des Risques).

Parmi les encours douteux, CACEIS distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis :

- Créances douteuses non compromises : les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.
- Créances douteuses compromises : ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Pour les créances douteuses, l'enregistrement des intérêts se poursuit tant que la créance est considérée comme douteuse non compromise, il est arrêté lorsque la créance devient compromise.

Le classement en encours douteux peut être abandonné et l'encours est porté à nouveau en encours sain.

### **Dépréciations au titre du risque de crédit sur les encours douteux**

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par CACEIS par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux d'intérêt effectif, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

### **Traitement comptable des dépréciations**

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sur créances douteuses sont inscrites en coût du risque.

Conformément au règlement ANC 2014-07 le Groupe a fait le choix d'enregistrer en coût du risque l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de la dépréciation du fait du passage du temps.

### **Passage en perte**

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'experts, CACEIS le détermine avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité.

Les créances devenues irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations correspondantes font l'objet d'une reprise.

### **Créances restructurées**

Les créances restructurées pour difficultés financières sont des créances pour lesquelles l'entité a modifié les conditions contractuelles initiales (taux d'intérêt, maturité, etc.) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances.

La définition des créances restructurées pour cause de difficultés financières répond donc à deux critères cumulatifs :

- Des modifications de contrat ou des refinancements de créance (concessions) ;
- Un client en situation financière difficile (débiteur rencontrant, ou sur le point de rencontrer des difficultés pour honorer ses engagements financiers).

Cette notion de restructuration doit s'apprécier au niveau du contrat et non au niveau du client (pas de contagion).

Elles concernent les créances classées en douteuses et les créances saines, au moment de la restructuration.

Sont exclues des créances restructurées les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité.

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, ou le report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt ;
- et la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est dotée en coût du risque.

Les crédits restructurés du fait de la situation financière du débiteur font l'objet d'une notation conformément aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé.

Dès lors que l'opération de restructuration a été réalisée, l'exposition conserve ce statut de "restructurée" pendant une période d'observation a minima de 2 ans si l'exposition était douteuse au moment de la restructuration, ou de 3 ans si l'exposition était en défaut au moment de la restructuration. Ces périodes sont prolongées en cas de survenance de certains évènements (nouveaux incidents par exemple).

## **2.2 Portefeuille Titres**

Les règles relatives à la comptabilisation du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe sont définies par les articles 2311-1 à 2391-1 ainsi que par les articles 2211-1 à 2251-13 du règlement ANC 2014-07.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, investissement, placement, activité de portefeuille, valeurs immobilisées, autres titres détenus à long terme, participation, parts dans les entreprises liées) en fonction de l'intention de gestion de l'entité et des caractéristiques de l'instrument au moment de la souscription du produit.

### **Titres de placement**

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres. Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

#### **Obligations et autres titres à revenu fixe**

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre. Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

### Actions et autres titres à revenu variable

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat, frais d'acquisition inclus. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ». Les revenus des Organismes de Placements Collectifs sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi, lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêt) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les gains, provenant des couvertures, au sens du règlement ANC 2014-07, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

En outre, pour les titres à revenu fixe, des dépréciations destinées à prendre en compte le risque de contrepartie et comptabilisées en coût du risque, sont constituées sur cette catégorie de titres :

- S'il s'agit de titres cotés, sur la base de la valeur de marché qui tient intrinsèquement compte du risque de crédit. Cependant, si CACEIS dispose d'informations particulières sur la situation financière de l'émetteur qui ne sont pas reflétées dans la valeur de marché, une dépréciation spécifique est constituée ;
- S'il s'agit de titres non cotés, la dépréciation est constituée de manière similaire à celle des créances sur la clientèle au regard des pertes probables avérées (cf. note 2.1 Créances et engagements par signature – Dépréciations au titre du risque de crédit avéré).

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.

### Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels CACEIS dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante, juridique ou autre, qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition et coupons inclus. La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est enregistrée dans la rubrique « Coût du risque ».

En cas de cession de titres d'investissement ou de transfert dans une autre catégorie de titres pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément au règlement ANC 2014-07.

### **Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme**

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.
- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.
- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice mais sans influencer la gestion de cette dernière en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais *inclus*.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité. Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir compte tenu de ses objectifs de détention. L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique « Résultat net sur actifs immobilisés ».

### **Prix de marché**

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent
- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, CACEIS détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des

techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, CACEIS utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

### **Dates d'enregistrement**

CACEIS enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés, sont enregistrés à la date de négociation.

### **Reclassement de titres**

Conformément au règlement ANC 2014-07, il est autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance
- du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

CACEIS n'a pas opéré, en 2021, de reclassement au titre du règlement ANC 2014-07.

## **2.3 Immobilisations**

CACEIS applique le règlement ANC 2014-03 par rapport à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Elle applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce texte, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constituées depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constituées depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constituées depuis leur date d'achèvement.



A l'exception des logiciels, des brevets et des licences, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée estimée d'utilisation.

Le mali technique de fusion est comptabilisé au bilan selon les rubriques d'actifs auxquelles il est affecté, en « Autres immobilisations corporelles, incorporelles, financières, etc. ». Le mali est amorti, déprécié, sorti du bilan selon les mêmes modalités que l'actif sous-jacent.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par CACEIS, à la suite de l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	30 à 80 ans
Second œuvre	8 à 40 ans
Installations techniques	5 à 25 ans
Agencements	5 à 15 ans
Mobilier	10 ans
Matériel informatique	4 à 7 ans
Logiciels	3 à 10 ans
Matériel spécialisé	4 à 5 ans

Enfin, les éléments dont dispose CACEIS sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante. CACEIS a limité la durée d'amortissement de certaines immobilisations à la durée des baux auxquels elles sont rattachées.

## **2.4 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle**

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée résiduelle ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme

- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celles-ci incluent notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

## **2.5 Dettes représentées par un titre**

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire, titres de créances négociables, emprunts obligataires et autres titres de dette, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif « Dettes subordonnées ».

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés, la charge correspondante est inscrite dans la rubrique « Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Les primes de remboursement et les primes d'émission des dettes représentées par des titres sont amorties selon la méthode de l'amortissement actuariel.

CACEIS applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

Les commissions de services financiers sont comptabilisées en charges dans la rubrique « Commissions (charges) ».

## **2.6 Provisions**

CACEIS applique le règlement ANC 2014-03 pour la comptabilisation et l'évaluation des provisions.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

Les provisions incluent également les risques-pays. L'ensemble de ces risques fait l'objet d'un examen trimestriel.

Les risques pays sont provisionnés après analyse des types d'opérations, de la durée des engagements, de leur nature (créances, titres, produits de marché) ainsi que de la qualité du pays.

CACEIS a partiellement couvert les provisions constituées sur ces créances libellées en monnaies étrangères par achat de devises pour limiter l'incidence de la variation des cours de change sur le niveau de provisionnement.

## **2.7 Opérations en devises**

A chaque arrêté, les créances et les dettes ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors bilan libellés en devises sont convertis au cours de change en vigueur à la date d'arrêté.

Les produits perçus et les charges payées sont enregistrés au cours du jour de la transaction. Les produits et charges courus non échus sont convertis au cours de clôture.

Les actifs en devises détenus de façon durable, comprenant les immobilisations, les titres de filiale et de participation en devises financés en euros restent convertis au cours du jour d'acquisition (historique). Une provision peut être constituée lorsque l'on constate une dépréciation durable du cours de change relative aux participations à l'étranger.

A chaque arrêté, les opérations de change à terme sont évaluées au cours à terme restant à courir de la devise concernée. Les gains ou les pertes constatés sont portés au compte de résultat sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation – Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés ».

Dans le cadre de l'application du règlement ANC 2014-07, CACEIS a mis en place une comptabilité multidevises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

## **2.8 Engagements hors-bilan**

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour CACEIS.

Le hors-bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

## **2.9 Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement**

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

La participation et l'intéressement (couvert par un accord) figurent dans les « Frais de personnel ».

## **2.10 Avantages au personnel postérieurs à l'emploi**

### **Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies**

CACEIS a appliqué la recommandation 2013-02 de l'Autorité des normes comptables relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires, recommandation abrogée et intégrée dans le règlement ANC 2014-03.

Cette recommandation a été modifiée par l'ANC le 5 novembre 2021. Elle permet, pour les régimes à prestations définies conditionnant l'octroi d'une prestation à la fois en fonction de l'ancienneté, pour un montant maximal plafonné et au fait qu'un membre du personnel soit employé par l'entité lorsqu'il atteint l'âge de la retraite, de déterminer la répartition des droits à prestation de manière linéaire à partir de :

- soit la date de prise de service du membre du personnel
- soit la date à partir de laquelle chaque année de service est retenue pour l'acquisition des droits à prestation

En application de ce règlement, CACEIS provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques et selon la méthode dite des Unités de Crédits Projetés. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

A compter de l'exercice 2021, CACEIS applique la détermination de la répartition des droits à prestation de manière linéaire à partir de la date à laquelle chaque année de service est retenue pour l'acquisition des droits à prestation (i.e. convergence avec la décision IFRS IC d'avril 2021 portant sur IAS 19). Les impacts s'élèvent à - 281 milliers d'euros sur le niveau de la dette actuarielle et à + 72 milliers d'euros au titre des impôts différés (comme présenté en Note 13 des états financiers). Cet impact de première application est comptabilisé dans les provisions pour engagements de retraite (Cf. Note 12 Provisions) en contrepartie du Report à nouveau (Cf. Note 15 portant sur les capitaux propres).

CACEIS a opté pour la méthode 2 qui prévoit notamment la comptabilisation des profits ou pertes constatés au titre des modifications des régimes à prestations définies au moment où se produit la réduction ou la liquidation.

Le règlement autorise également la comptabilisation des écarts actuariels selon la méthode du corridor ou selon toute autre méthode conduisant à les comptabiliser plus rapidement en résultat.

CACEIS a fait le choix de reconnaître les écarts actuariels à partir de l'exercice suivant et de façon étalée sur la durée de vie active moyenne résiduelle du personnel bénéficiant du régime (méthode du corridor), par conséquent le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par le règlement,

- majorée des profits actuariels (minorée des pertes actuarielles) restant à étaler,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

### **Plans de retraite – régimes à cotisations définies**

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, CACEIS n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « Frais de personnel ».

### **2.11 Charges et produits exceptionnels**

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et qui sont relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes de CACEIS.

### **2.12 Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)**

La charge d'impôt comprend deux éléments :

- l'impôt courant

Le taux normal de l'impôt sur les sociétés est de 28 %. Par ailleurs, les sociétés françaises sont soumises à une contribution sociale de solidarité de 3,3 % (après application d'un abattement de 763 K€).

- l'impôt différé

Conformément à la recommandation de l'OEC n°1-20 de février 1987, CACEIS a choisi de comptabiliser des impôts différés calculés sur la base de toutes les différences entre les valeurs comptables des actifs et passifs figurant au bilan et leurs valeurs fiscales respectives, lorsque ces différences ont une incidence sur les paiements futurs d'impôts.

Les impôts différés sont calculés sur la base du taux d'impôt voté ou quasi voté qui devrait être en vigueur au moment où la différence temporaire se retournera. Lors d'un changement de taux d'imposition, l'effet correspondant est enregistré en résultat dans la rubrique « charges fiscale différée ». Les impôts différés actifs ne sont effectivement comptabilisés que lorsqu'une imputation sur les résultats fiscaux futurs est estimée probable à un horizon jugé raisonnable, conformément aux règles du groupe Crédit Agricole SA. Ces impôts sont calculés avec la méthode du report variable, en prenant en compte le taux de l'impôt en vigueur (y compris les majorations temporaires) l'année de l'imputation sur le résultat fiscal.

### NOTE 3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT – ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(en milliers d'euros)	31/12/2021							31/12/2020
	≤3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
<b>Établissements de crédit</b>								
Comptes et prêts :	8 442				8 442	40	8 481	354 545
à vue	8 442				8 442	40	8 481	81 503
à terme								273 042
Valeurs reçues en pension								
Titres reçus en pension livrée								
Prêts subordonnés (1)				1 188 000	1 188 000	2 548	1 190 548	615 907
<b>Total</b>	<b>8 442</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 188 000</b>	<b>1 196 442</b>	<b>2 587</b>	<b>1 199 029</b>	<b>970 453</b>
<b>Dépréciations</b>							-	-
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>8 442</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 188 000</b>	<b>1 196 442</b>	<b>2 587</b>	<b>1 199 029</b>	<b>970 453</b>

(1) Les prêts subordonnés pour un montant de 273 000 milliers d'euros et les créances rattachées relatives aux intérêts courus pour 1 641 milliers d'euros ont été reclassés en 2021 de la rubrique Comptes et prêts à terme à Prêts subordonnés.

### NOTE 4 CREANCES SUR LA CLIENTELE

#### 4.1 Opérations avec la clientèle – analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2021							31/12/2020
	≤3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Créances commerciales								
Autres concours à la clientèle	1 793				1 793	6	1 798	1 815
Valeurs reçues en pension livrée								
Comptes ordinaires débiteurs								
<b>Dépréciations</b>							-	-
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>1 793</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 793</b>	<b>6</b>	<b>1 798</b>	<b>1 815</b>

#### 4.2 Opérations avec la clientèle – Analyse par zone géographique

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
France (y compris DOM-TOM)		
Autres pays de L'U.E.		
Autres pays d'Europe		
Amérique du Nord (1)	1 793	1 778
Amérique Centrale et du sud		
Afrique et Moyen-Orient		
Asie et Océanie (hors Japon)		
Japon		
Non ventilés et organismes internationaux		
<b>Total en principal</b>	<b>1 793</b>	<b>1 778</b>
Créances rattachées	6	37
Dépréciations		
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>1 798</b>	<b>1 815</b>

(1) Prêt de 2,58 millions de CAD accordé à CACEIS Canada Asset Services Ltd le 4 janvier 2021 au taux de 0,3163% à échéance 4 janvier 2022

### 4.3 Opérations avec la clientèle – Encours douteux et dépréciations par zone géographique

	31/12/2021					31/12/2020				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
<i>(en milliers d'euros)</i>										
France (y compris DOM-TOM)										
Autres pays de L'U.E.										
Autres pays d'Europe	1 798					1 778				
Amérique du Nord										
Amérique centrale et du Sud										
Afrique et Moyen-Orient										
Asie et Océanie (hors Japon)										
Japon										
Non ventilés et organismes internationaux										
<b>Total</b>	1 798					1 778				

### 4.4 Opérations avec la clientèle – Analyse par agents économiques

	31/12/2021					31/12/2020				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
<i>(en milliers d'euros)</i>										
Particuliers										
Agriculteurs										
Autres professionnels	1 798					1 778				
Clientèle financière										
Entreprises										
Collectivités publiques										
Autres agents économiques										
<b>Total</b>	1 798					1 778				

## NOTE 5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE

(en milliers d'euros)	31/12/2021					31/12/2020
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	Total	Total
Effets publics et valeurs assimilées : - dont surcote restant à amortir - dont décote restant à amortir						
Créances rattachées						
Dépréciations						
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	-	-	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe (1) :						
Emis par organismes publics						
Autre émetteur (CACEIS BANK)		110 000			110 000	110 000
- dont surcote restant à amortir						
- dont décote restant à amortir						
Créances rattachées		16			16	20
Dépréciations						
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	-	<b>110 016</b>	-	-	<b>110 016</b>	<b>110 020</b>
Actions et autres titres à revenu variable					-	-
Créances rattachées					-	-
Dépréciations					-	-
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	-	<b>110 016</b>	-	-	<b>110 016</b>	<b>110 020</b>
<b>Valeurs estimatives</b>	-	<b>110 016</b>	-	-	<b>110 016</b>	<b>110 020</b>

(1) Placement dans des obligations seniors non préférées (échéance 15/12/2027) émises par CACEIS BANK

### 5.1 Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille (hors effets publics) : ventilation par grandes catégories de contrepartie

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Administration et banques centrales (y compris Etats)		
Etablissements de crédit	110 000	110 000
Clientèle financière		
Collectivités locales		
Entreprises, assurances et autres clientèles		
Divers et non ventilés		
<b>Total en principal</b>	<b>110 000</b>	<b>110 000</b>
Créances rattachées	16	20
Dépréciations		
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>110 016</b>	<b>110 020</b>



## 5.2 Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable

	31/12/2021				31/12/2020			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Titres à revenu fixe ou variable	110 000			110 000	110 000			110 000
dont titres cotés								
dont titres non cotés	110 000			110 000	110 000			110 000
Créances rattachées	16			16	20			20
Dépréciations								
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>110 016</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>110 016</b>	<b>110 020</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>110 020</b>

## 5.3 Effets Publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par durée résiduelle

	31/12/2021							31/12/2020
	≤3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>								
<b>Obligations et autres titres à revenu fixe</b>								
Valeur Brute				110 000	110 000	16	110 016	110 020
Dépréciations								
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>110 000</b>	<b>110 000</b>	<b>16</b>	<b>110 016</b>	<b>110 020</b>

## 5.4 Effets Publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par zone géographique

	31/12/2021		31/12/2020	
	Encours bruts	dont encours douteux	Encours bruts	dont encours douteux
<i>(en milliers d'euros)</i>				
France (y compris DOM-TOM)	110 000		110 000	
Autres pays de l'U.E.				
Autres pays d'Europe				
Amérique du Nord				
Amérique centrale et du Sud				
Afrique et Moyen-Orient				
Asie et Océanie (hors Japon)				
Japon				
<b>Total en principal</b>	<b>110 000</b>		<b>110 000</b>	
Créances rattachées	16		20	
Dépréciations				
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>110 016</b>	<b>-</b>	<b>110 020</b>	<b>-</b>

## NOTE 6 TITRES DE PARTICIPATIONS ET DE FILIALES

INFORMATIONS FINANCIERES  FILIALES ET PARTICIPATIONS	Devise	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenue (en pourcentage)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	PNB ou chiffre d'affaires hors taxes 2020 en normes IFRS	2020 (bénéfice ou perte du dernier exercice clos - normes IFRS)	Dividendes encaissés par CACEIS au cours de l'exercice
					En milliers d'euros					
					Brutes	Nettes				
<b><u>Participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de CACEIS (supérieures à 9 410 K€)</u></b>										
<b>Parts dans les entreprises liées établissements de crédit</b>										
- CACEIS Bank	EUR	1 273 377	1 144 022	100%	1 971 701	1 971 701	1 298 000	912 589	173 757	129 991
- CACEIS SWITZERLAND	CHF	4 826	10 769	100%	16 948	16 948		11 990	2 232	
- CACEIS Bank Spain	EUR	20 050	293 471	100%	895 317	895 317		100 208	37 652	30 114
<b>Participations dans des établissements de crédit</b>										
<b>Autres parts dans les entreprises liées</b>										
- CACEIS FUND ADMINISTRATION	EUR	5 800	22 484	100%	32 659	32 659		135 212	-6 045	
- CACEIS CORPORATE TRUST	EUR	13 400	2 188	100%	18 645	15 588		26 848	505	
<b>Autres titres de participations</b>										
- Santander CACEIS Latam Holding 1, S.L. (palier).	EUR	5 000	271 438	50%	351 905	351 905		31 658	12 497	
<b><u>Participations dont la valeur d'inventaire est inférieure à 1% du capital de CACEIS</u></b>										
<b>Parts dans les entreprises liées dans les établissements de crédit</b>										
<b>Participations dans des établissements de crédit</b>										
<b>Autres parts dans les entreprises liées</b>										
<b>Autres titres de participations</b>										
TOTAL PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES ET PARTICIPATIONS					3 300 011	3 296 954	1 298 000			160 105

### Valeur estimative des titres de participation

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021		31/12/2020	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
<b>Parts dans les entreprises liées</b>				
Titres non cotés	2 947 608	2 994 551	2 885 150	2 885 150
Titres cotés				
Avances consolidables				
Créances rattachées				
Dépréciations	- 3 057			
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>2 944 551</b>	<b>2 944 551</b>	<b>2 885 150</b>	<b>2 885 150</b>
<b>Titres de participation et autres titres détenus à long terme</b>				
<b>Titres de participation</b>				
Titres non cotés	352 403	352 403	352 368	352 368
Titres cotés				
Avances consolidables				
Créances rattachées				
Dépréciations				
<b>Sous-total titres de participation</b>	<b>352 403</b>	<b>352 403</b>	<b>352 368</b>	<b>352 368</b>
<b>Autres titres détenus à long terme</b>				
Titres non cotés				
Titres cotés				
Avances consolidables				
Créances rattachées				
Dépréciations				
<b>Sous-total autres titres détenus à long terme</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>352 403</b>	<b>352 403</b>	<b>352 368</b>	<b>352 368</b>
<b>TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATION</b>	<b>3 296 954</b>	<b>3 296 954</b>	<b>3 237 518</b>	<b>3 237 518</b>

## NOTE 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE

### 7.1 Immobilisations financières

(en milliers d'euros)	01/01/2021	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements	31/12/2021
<b>Parts dans les entreprises liées</b>					
Valeurs brutes (1) (3)	2 885 150	1 400		61 057	2 947 607
Avances consolidables					
Créances rattachées					
Dépréciations (2)				-3 057	-3 057
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>2 885 150</b>	<b>1 400</b>	<b>-</b>	<b>58 000</b>	<b>2 944 551</b>
<b>Titres de participation et autres titres détenus à long terme</b>					
<b>Titres de participation</b>					
Valeurs brutes	352 368	-	-	36	352 403
Avances consolidables					
Créances rattachées					
Dépréciations					
<b>Sous-total titres de participation</b>	<b>352 368</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>36</b>	<b>352 403</b>
<b>Autres titres détenus à long terme</b>					
Valeurs brutes	-	-	-	-	-
Avances consolidables					
Créances rattachées					
Dépréciations					
<b>Sous-total autres titres détenus à long terme</b>	<b>352 368</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>36</b>	<b>352 403</b>
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>352 368</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>36</b>	<b>352 403</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3 237 518</b>	<b>1 400</b>	<b>-</b>	<b>58 036</b>	<b>3 296 953</b>

(1) L'augmentation de la période correspond à la souscription à l'augmentation de capital de CACEIS Corporate Trust.

(2) La dépréciation concerne les titres CACEIS Corporate Trust.

(3) La variation à la hausse de 61 057 milliers d'euros correspond essentiellement à un versement de 60 000 milliers d'euros de CACEIS SA à CACEIS Bank Spain réalisé en mars 2021 (augmentation des réserves libres de CBS conforme au droit espagnol).

## 7.2 Immobilisations corporelles et incorporelles

(en milliers d'euros)	01/01/2021	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements	31/12/2021
<b>Immobilisations corporelles en cours (1)</b>					
Valeurs brutes	9 393	10 649			20 042
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>9 393</b>	<b>10 649</b>			<b>20 042</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Valeurs brutes	6 771	3			6 774
Amortissements et dépréciations	-1 290			-1 151	-2 441
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>5 481</b>	<b>3</b>		<b>-1 151</b>	<b>4 333</b>
<b>Immobilisations incorporelles en cours</b>					
Valeurs brutes	55	100			155
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>55</b>	<b>100</b>			<b>55</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Valeurs brutes	25 072	3 528			28 600
Amortissements et dépréciations	-1 880			-2 786	-4 666
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>23 193</b>	<b>3 528</b>		<b>- 2 786</b>	<b>23 935</b>
<b>TOTAL</b>	<b>38 121</b>	<b>14 280</b>		<b>-3 937</b>	<b>48 464</b>

(1) cf. infra Note 1.4 Immeuble Flores à Montrouge, siège social de CACEIS en France.

## NOTE 8 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIF DIVERS

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
<b>Autres actifs</b>		
Instruments conditionnels achetés		
Comptes de stock et emplois divers		
Débiteurs divers (1)	17 872	20 476
Gestion collective des titres Livret de développement durable		
Comptes de règlement		
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>17 872</b>	<b>20 476</b>
<b>Comptes de régularisation</b>		
Comptes d'encaissement et de transfert		
Comptes d'ajustement et comptes d'écart		
Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers		
Charges constatées d'avance	5 647	4 487
Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme		1 170
Autres produits à recevoir	49 595	51 269
Charges à répartir		
Autres comptes de régularisation		
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>55 242</b>	<b>56 926</b>
<b>TOTAL</b>	<b>73 114</b>	<b>77 402</b>

(1) Le poste Débiteurs divers intègre en 2021 une créance d'impôts différés pour un montant de 4 842 milliers d'euros (le montant en 2020 s'élevait à 3 487 milliers d'euros).

## NOTE 9 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT-ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(en milliers d'euros)	31/12/2021				31/12/2020			
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
<b>Établissements de crédit</b>								
Comptes et emprunts :								
· à vue	1 856				1 856		1 856	330
· à terme	398 357	450 499		200 000	1 048 856	-1 737	1 047 119	741 659
Valeurs données en pension							-	-
Titres donnés en pension livrée							-	-
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>400 213</b>	<b>450 499</b>	<b>-</b>	<b>200 000</b>	<b>1 050 712</b>	<b>-1 737</b>	<b>1 048 975</b>	<b>741 990</b>

## NOTE 10 DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

### 10.1 Comptes créditeurs de la clientèle - Analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2021						31/12/2020	
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Bons de caisse								
Titres du marché interbancaire								
Titres de créances négociables								
Emprunts obligataires (1)				110 000	110 000	17	110 017	110 020
Autres dettes représentées par un titre								
<b>VALEUR AU BILAN</b>	-	-	-	110 000	110 000	17	110 017	110 020

(1) Emission d'obligations seniors non préférées à taux EURIBOR 3 mois majoré (échéance 15 décembre 2027)

### 10.2 Emprunts obligataires par monnaie d'émission

(en milliers d'euros)	31/12/2021				31/12/2020	
	Durée résiduelle ≤1an	Durée résiduelle >1an ≤5 ans	Durée résiduelle >5ans	Encours	Encours	Encours
<b>Euro (1)</b>	-	-	110 000	110 000	110 000	110 000
Taux fixe						110 000
Taux variable			110 000	110 000		
<b>Autres devises de l'Union Européenne</b>	-	-	-	-	-	-
Taux fixe						
Taux variable						
<b>Dollar</b>	-	-	-	-	-	-
Taux fixe						
Taux variable						
<b>Yen</b>	-	-	-	-	-	-
Taux fixe						
Taux variable						
<b>Autres devises</b>	-	-	-	-	-	-
Taux fixe						
Taux variable						
<b>Total principal</b>	-	-	110 000	110 000	110 000	110 000
Taux fixe	-	-				110 000
Taux variable			110 000	110 000		
Dettes rattachées				17		20
<b>VALEUR AU BILAN</b>	-	-	110 000	110 017	110 020	110 020

(1) En 2021, l'emprunt obligataire en Euro à taux EURIBOR 3 mois majoré (échéance 15 décembre 2027) est classé dans la rubrique « Taux variable ».

## NOTE 11 COMPTES REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
<b>Autres passifs</b>		
Opérations de contrepartie (titres de transaction)		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Instruments conditionnels vendus		
Comptes de règlement et de négociation		
Créditeurs divers	21 218	19 850
Versements restant à effectuer sur titres		
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>21 218</b>	<b>19 850</b>
<b>Comptes de régularisation</b>		
Comptes d'encaissement et de transfert		
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	422	
Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers		
Produits constatés d'avance		
Charges à payer sur engagements sur instruments financiers à terme		
Autres charges à payer	5 954	4 384
Autres comptes de régularisation	8	
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>6 385</b>	<b>4 384</b>
<b>TOTAL</b>	<b>27 603</b>	<b>24 234</b>

## NOTE 12 PROVISIONS

(en milliers d'euro)	Solde au 01/01/2020	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements (1)	Solde au 31/12/2021
Provisions pour engagements de retraite et assimilés (1)	3 006			-512	-281	2 214
Provisions pour autres engagements sociaux (2)	153	4 419	-821			3 751
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature						
Provisions pour litiges fiscaux (3)	5 086					5 086
Provisions pour autres litiges	50		-50			
Provision pour risques pays						
Provisions pour risques de crédit						
Provisions pour restructurations						
Provisions pour impôts						
Provisions sur participations						
Provisions pour risques opérationnels						
Provisions pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement						
Autres provisions	240	27				267
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>8 535</b>	<b>4 446</b>	<b>-1 383</b>	<b>-512</b>	<b>-281</b>	<b>11 317</b>

(1) Impact de la modification de la recommandation 2013-02 portant sur le calcul des engagements relatifs à certains régimes à prestations définies.

(2) Le projet Turbo, décrit dans la note 1 sur les Principales opérations de structure et événements significatifs de la période, a les effets suivants :

- dotation aux provisions pour autres engagements sociaux pour 4 419 milliers d'euros,
- reprise utilisée concernant les premiers départs survenus au cours de l'exercice pour 799 milliers d'euros,
- reprise non utilisée de provision pour engagement de retraite concernant les candidatures acceptées pour 319 milliers d'euros (cf. note 13 sur les Engagements Sociaux)

(3) Provision couvrant le redressement fiscal relatif à l'impôt sur les sociétés, notifié mi-décembre 2019 au titre des exercices 2016 et 2017.

## NOTE 13 ENGAGEMENTS SOCIAUX : avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

### Variations de la dette actuarielle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
<b>Dette actuarielle au 31/12/N-1</b>	3 540	2 745
Coût des services rendus sur l'exercice	157	133
Coût financier	8	22
Cotisations employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime (1)	-319	
Variation de périmètre		
Indemnités de cessation d'activité		
Autres mouvements / changement de méthode comptable (2)	-281	
Prestations versées (obligatoire)	-40	
(Gains) / pertes actuariels	-318	640
<b>DETTE ACTUARIELLE AU 31/12/N</b>	<b>2 747</b>	<b>3 540</b>

### Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Coût des services rendus	-157	-133
Modifications, réductions et liquidations de régime (1)	+319	
Coût financier	-8	-22
Rendement attendu des actifs		
Coût des services passés		
Amortissement des (Gains) / pertes actuariels net	+318	-640
(Gains) / pertes sur réductions et liquidations de régimes		
(Gains) / pertes du(e)s au changement de limitation d'actif		
<b>CHARGE NETTE COMPTABILISÉE AU COMPTE DE RÉSULTAT (+ produits / - charges)</b>	<b>+472</b>	<b>-795</b>

### Variations de juste valeur des actifs des régimes

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
<b>Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/N-1</b>	457	457
Rendement attendu des actifs		
Gains / (pertes) actuariels		
Cotisations payées par l'employeur		
Cotisations payées par les employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime		
Variation de périmètre		
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations payées par le fonds		
<b>JUSTE VALEUR DES ACTIFS / DROITS À REMBOURSEMENT AU 31/12/N</b>	<b>457</b>	<b>457</b>

### Variations de la provision

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
<b>Dette actuarielle au 31/12/N</b>	2 747	3 540
Impact de la limitation d'actifs		
Gains et (pertes) actuariels restant à étaler		
Juste valeur des actifs fin de période	-457	-457
<b>POSITION NETTE (PASSIF) / ACTIFS AU 31/12/N</b>	<b>2 290</b>	<b>3 083</b>

Le taux d'actualisation retenu pour l'évaluation des indemnités de fin de carrière est de 0,86% au 31/12/2021 contre 0,34% au 31/12/2020. Au 31 décembre 2021, les taux de sensibilité démontrent que :

- Une variation de plus 50bp des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de -5,08%
- Une variation de moins 50bp des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 5,50%

(1) La variation de périmètre de -319 milliers d'euros correspond à l'incidence du projet de transformation Turbo exposé dans la note 1 Principales opérations de structure et événements significatifs de la période; il s'agit de la reprise de provision sur les indemnités de départ à la retraite au titre des candidats à la mobilité de CACEIS, provision reclassée en Provisions pour autres engagements sociaux.

(2) La modification de la recommandation 2013-02 portant sur le calcul des engagements de retraite et avantages similaires permet l'alignement du traitement comptable dans les comptes individuels sur celui appliqué dans les comptes consolidés consécutivement à la décision de l'IFRS IC du 21 avril 2021 portant sur le calcul des engagements relatifs à certains régimes à prestations définies. Ce choix d'alignement a été retenu par CACEIS et a pour conséquence de réduire de -281 milliers d'euros le niveau de la dette actuarielle présentée au 1er janvier 2021 et d'augmenter les Capitaux propres au 1er janvier 2021 par le biais du Report à nouveau pour un montant soit 208 milliers d'euros net d'impôts différés.

#### NOTE 14 DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(en milliers d'euros)	31/12/2021						31/12/2020
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total
<b>Dettes subordonnées à terme</b>							
Euro							
Autres devises de l'Union Europ.							
Franc Suisse							
Dollar							
Yen							
Autres devises							
<b>Titres et emprunts participatifs</b>							
<b>Autres emprunts subordonnés à terme</b>				273 000	273 000	33	273 033
<b>Dettes subordonnées à durée indéterminée (1)</b>				915 000	915 000	2 588	917 588
Euro				915 000	915 000	2 588	917 588
Autres devises de l'Union Europ.							
Franc Suisse							
Dollar							
Yen							
Autres devises							
<b>Dépôts de Garantie à caractère mutuel</b>							
<b>VALEUR AU BILAN</b>				<b>1 188 000</b>	<b>1 188 000</b>	<b>2 621</b>	<b>1 190 621</b>

(1) La durée résiduelle des dettes subordonnées à durée indéterminée est positionnée par défaut à plus de 5 ans

## NOTE 15 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition)

	Capitaux propres					
	Capital (4)	Réserve légale	Primes, autres réserves et report à nouveau	Provisions réglementées & subventions d'investissement	Résultat	Total des capitaux propres
<i>(en milliers d'euros)</i>						
<b>SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2019</b>	<b>941 008</b>	<b>70 758</b>	<b>1 466 995</b>	<b>8 051</b>	<b>174 749</b>	<b>2 661 561</b>
Dividendes versés au titre de 2019						-
Variation de capital						-
Variation des primes et réserves						-
Affectation du résultat social 2019		5 358	101 793		-107 151	-
Report à nouveau						-
Résultat de l'exercice 2020					174 749	174 749
Autres variations				1 078		1 078
<b>SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2020</b>	<b>941 008</b>	<b>70 758</b>	<b>1 466 995</b>	<b>8 051</b>	<b>174 749</b>	<b>2 661 561</b>
Dividendes versés au titre de 2020			-472 000			-472 000
Variation de capital						-
Variation des primes et réserves						-
Affectation du résultat social 2020		8 737	166 012		-174 749	-
Report à nouveau						-
Résultat de l'exercice 2021					149 995	149 995
Autres variations (1)			208	1 078		1 286
<b>SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2021</b>	<b>941 008</b>	<b>79 495</b>	<b>1 161 215</b>	<b>9 128</b>	<b>149 995</b>	<b>2 340 842</b>

(1) impact de l'application de la modification de la recommandation 2013-02 du 5 novembre 2021 portant sur le calcul des engagements de retraite et avantages similaires : 281 milliers d'euros en valeur brute, soit 208 milliers d'euros net d'impôt différé

## NOTE 16 COMPOSITION DES FONDS PROPRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Capitaux propres	2 340 842	2 661 561
Fonds pour risques bancaires généraux		
Dettes subordonnées et titres participatifs	1 190 621	888 000
Dépôts de garantie à caractère mutuel		
<b>TOTAL DES FONDS PROPRES</b>	<b>3 531 463</b>	<b>3 549 561</b>

## NOTE 17 OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS

	Solde au 31/12/2021	Solde au 31/12/2020
	Opérations avec les entreprises liées et les participations	Opérations avec les entreprises liées et les participations
<i>(en milliers d'euros)</i>		
<b>Créances</b>	<b>1 362 249</b>	<b>1 138 799</b>
Sur les établissements de crédit et institutions financières	1 199 029	970 453
Sur la clientèle	1 798	1 815
Obligations et autres titres à revenu fixe	110 016	110 020
Comptes de régularisations et actifs divers	51 405	56 511
<b>Dettes</b>	<b>2 352 940</b>	<b>1 742 079</b>
Sur les établissements de crédits et institutions financières	1 048 975	741 990
Sur la clientèle		
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	1 300 638	999 010
Comptes de régularisation et passifs divers	3 327	1 079
<b>Engagements donnés</b>	<b>-3 706</b>	<b>-1 650</b>
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit		
Engagements de financement en faveur de la clientèle	-1 723	-1 650
Garanties données à des établissements de crédit		
Garanties données à la clientèle		
Titres acquis avec faculté d'achat ou de reprise		
Autres engagements donnés	-1 983	
<b>Engagements Reçus</b>	<b>2 700 000</b>	<b>2 701 972</b>
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit		832
Engagements de financement reçus de la clientèle	2 700 000	2 700 000
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit		
Engagements de garantie reçus de la clientèle		
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise		
Autres engagements reçus		1 140

## NOTE 18 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
<b>Engagements donnés</b>		
<b>Engagements de financement</b>	<b>-1 723</b>	<b>-1 650</b>
. Engagements en faveur d'établissements de crédit		
. Engagements en faveur de la clientèle	- 1723	-1 650
Ouverture de crédits confirmés		
Autres engagements en faveur de la clientèle		
<b>Engagements de garantie</b>	-	-
. Engagements d'ordre d'établissement de crédit		
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires		
Autres garanties		
. Engagements d'ordre de la clientèle		
Cautions immobilières		
Autres garanties d'ordre de la clientèle		
<b>Engagements sur titres</b>	-	-
. Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise		
. Autres engagements à donner		
<b>Engagements reçus</b>		
<b>Engagements de financement</b>	<b>1 983</b>	<b>1 972</b>
. Engagements reçus d'établissements de crédit		832
. Swap Euros contre devises à livrer	1 983	1 140
. Engagements reçus de la clientèle		
<b>Engagements de garantie</b>	<b>2 700 000</b>	<b>2 700 000</b>
. Engagements reçus d'établissements de crédit	2 700 000	2 700 000
. Engagements reçus de la clientèle		
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées		
Autres garanties reçues		
<b>Engagements sur titres</b>	-	-
. Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise		
. Autres engagements reçus		

## NOTE 19 PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Sur opérations avec les établissements de crédit	46 712	36 769
Sur opérations avec la clientèle	6	
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	415	
Produit net sur opérations de macro-couverture		
Sur dettes représentées par un titre		
Autres intérêts et produits assimilés		
<b>Intérêts et produits assimilés</b>	<b>47 134</b>	<b>36 769</b>
Sur opérations avec les établissements de crédit	- 45 063	-36 136
Sur opérations avec la clientèle		
Charge nette sur opérations de macro-couverture		
Sur obligations et autres titres à revenu fixe		
Sur dettes représentées par un titre	-260	
Autres intérêts et charges assimilées		
<b>Intérêts et charges assimilées</b>	<b>-45 322</b>	<b>-36 136</b>
<b>TOTAL PRODUITS NETS D'INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS</b>	<b>1 811</b>	<b>633</b>

## NOTE 20 REVENUS DES TITRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à LT	160 105	180 288
Sur obligations et autres titres à revenu fixe		544
<b>TOTAL DES REVENUS DES TITRES</b>	<b>160 105</b>	<b>180 832</b>

## NOTE 21 PRODUIT NET DES COMMISSIONS

CACEIS n'a enregistré aucune commission, charge ou produit, au titre des exercices 2020 et 2021.

## NOTE 22 GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Solde des opérations sur titres de transaction		
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés		
Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme	-4 547	1 548
<b>GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION</b>	<b>-4 547</b>	<b>1 548</b>

## NOTE 23 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
<b>Frais de personnel</b>		
Salaires et traitements (1) (2)	-15 407	-10 553
Charges sociales	-5 792	-5 176
Intéressement et participation	-1 058	-1 046
<b>Total frais de personnel</b>	<b>- 22 258</b>	<b>-16 774</b>
<b>Frais administratifs</b>		
Impôts et taxes	-423	-486
Services extérieurs, autres frais administratifs et contributions réglementaires	-29 830	-20 493
<b>Total des charges administratives</b>	<b>-30 253</b>	<b>-20 979</b>
Refacturation et transferts de charges administratives et de personnel	51 052	32 302
<b>CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION</b>	<b>-1 459</b>	<b>-5 452</b>

(1) Le poste Salaires et traitements inclut les dotations et reprises de Provisions pour engagements de retraites et assimilés et de Provisions pour autres engagements sociaux. Au 31/12/2020, l'impact classé en Services extérieurs, autres frais administratifs et contributions réglementaires s'élevait à – 808 milliers d'euros.

(2) Les coûts du projet Turbo, décrit dans la note 1 Principales opérations de structure et évènements significatifs de la période, impactent le poste Salaires et traitements et le total des Frais de personnels nets pour un montant de – 4 100 milliers d'euros et regroupent les dotations nettes aux provisions ainsi que les salaires et traitements, les charges sociales et les autres charges liées aux personnes parties en 2021 en lien avec ce projet.

## NOTE 24 EFFECTIFS ET REMUNERATIONS

Catégories de personnel	31/12/2021	31/12/2020
Cadres	73	69
<b>TOTAL</b>	<b>73</b>	<b>68</b>

Aucun administrateur du groupe Crédit Agricole n'a reçu de jeton de présence en 2021 par CACEIS.

Les rémunérations allouées aux membres des organes de Direction (hors contrats de travail), au titre de l'exercice 2021, à raison de leur fonction, se sont élevées à 0 K€.

Le montant global des avances et crédits accordés pendant l'exercice aux membres des organes de Direction ainsi que le montant des engagements pris pour le compte de ces personnes au titre d'une quelconque garantie s'élèvent à 0 K€.

Les mandataires sociaux n'ont perçu aucune rémunération au titre du mandat social qu'ils ont occupé au sein de la société en 2021. De plus ils n'ont bénéficié d'aucun avantage postérieur à l'emploi ou à long terme, ni d'indemnité de rupture de contrat de travail.

## NOTE 25 RESULTATS DES ACTIVITES BANCAIRES

### 25.1 Formation du produit net bancaire par secteur d'activité

Au 31 décembre 2021

SECTEUR D'ACTIVITE FORMATION DU PNB <i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021						
	Banque de proximité en France	Services financiers spécialisés	Gestion de l'épargne	Grandes clientèles	Banque de proximité à l'international	Activités hors métiers	Ensemble des métiers
Produits nets d'intérêts			1 811				1 811
Revenus des titres à revenus variables			160 105				160 105
Produits nets des commissions							
Produits nets sur opérations financières			-4 547				-4 547
Autres produits nets d'exploitation							
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	-	-	157 370	-	-	-	157 370

Au 31 décembre 2020

SECTEUR D'ACTIVITE FORMATION DU PNB <i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020						
	Banque de proximité en France	Services financiers spécialisés	Gestion de l'épargne	Grandes clientèles	Banque de proximité à l'international	Activités hors métiers	Ensemble des métiers
Produits nets d'intérêts			806				806
Revenus des titres à revenus variables			180 832				180 832
Produits nets des commissions							
Produits nets sur opérations financières			1 548				1 548
Autres produits nets d'exploitation			-173				-173
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	-	-	183 013	-	-	-	183 013



## 25.2 Produit net bancaire par secteur d'activité et par zone géographique

Au 31 décembre 2021

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021						
	Banque de proximité en France	Services financiers spécialisés	Gestion de l'épargne	Grandes clientèles	Banque de proximité à l'international	Activités hors métiers	Ensemble des métiers
France (y compris DOM-TOM)			157 370				157 370
Autres pays de l'U.E.							
Autres pays d'Europe							
Amérique du Nord							
Amérique centrale et du Sud							
Afrique et Moyen-Orient							
Asie et Océanie (hors Japon)							
Japon							
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	-	-	157 370	-	-	-	157 370

Au 31 décembre 2020

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020						
	Banque de proximité en France	Services financiers spécialisés	Gestion de l'épargne	Grandes clientèles	Banque de proximité à l'international	Activités hors métiers	Ensemble des métiers
France (y compris DOM-TOM)			183 013				183 013
Autres pays de l'U.E.							
Autres pays d'Europe							
Amérique du Nord							
Amérique centrale et du Sud							
Afrique et Moyen-Orient							
Asie et Océanie (hors Japon)							
Japon							
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	-	-	183 013	-	-	-	183 013

### 25.3 Formation du résultat courant par secteur d'activité

Au 31 décembre 2021

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021						
	Banque de proximité en France	Services financiers spécialisés	Gestion de l'épargne	Grandes clientèles	Banque de proximité à l'international	Activités hors métiers	Ensemble des métiers
<b>Produit net bancaire</b>			157 370				
Charges d'exploitation			-1 459				
Dotations aux amortissements et dépréciations			-3 938				
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	-	-	151 972	-	-	-	-
Coût du risque			0				
<b>Résultat d'exploitation</b>	-	-	151 972	-	-	-	-
Résultat net sur actifs immobilisés			-3 057				
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT</b>	-	-	148 915	-	-	-	-

Au 31 décembre 2020

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020						
	Banque de proximité en France	Services financiers spécialisés	Gestion de l'épargne	Grandes clientèles	Banque de proximité à l'international	Activités hors métiers	Ensemble des métiers
<b>Produit net bancaire</b>			183 013				
Charges d'exploitation			-5 452				
Dotations aux amortissements et dépréciations			-931				
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	-	-	176 629	-	-	-	-
Coût du risque			-				
<b>Résultat d'exploitation</b>	-	-	176 629	-	-	-	-
Résultat net sur actifs immobilisés			-				
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT</b>	-	-	176 629	-	-	-	-

## 25.4 Résultat courant par zone géographique

Au 31 décembre 2021

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021							
	PNB	Charges d'exploitation	Dotation aux amortissements et dépréciations	RBE	Coût du risque	Résultat d'exploitation	Résultat net sur actifs immobilisés	Résultat courant avant impôt
France (y compris DOM-TOM)	157 370	-1 459	-3 938	151 972	-	151 972	-3 057	148 915
Autres pays de l'U.E.								
Autres pays d'Europe								
Amérique du Nord								
Amérique centrale et du Sud								
Afrique et Moyen-Orient								
Asie et Océanie (hors Japon)								
Japon								
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>157 370</b>	<b>-1 459</b>	<b>-3 938</b>	<b>151 972</b>	<b>-</b>	<b>151 972</b>	<b>-3 057</b>	<b>148 915</b>

Au 31 décembre 2020

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020							
	PNB	Charges d'exploitation	Dotation aux amortissements et dépréciations	RBE	Coût du risque	Résultat d'exploitation	Résultat net sur actifs immobilisés	Résultat courant avant impôt
France (y compris DOM-TOM)	183 013	-5 452	-931	176 629	-	176 629	-	176 629
Autres pays de l'U.E.								
Autres pays d'Europe								
Amérique du Nord								
Amérique centrale et du Sud								
Afrique et Moyen-Orient								
Asie et Océanie (hors Japon)								
Japon								
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>183 013</b>	<b>-5 452</b>	<b>-931</b>	<b>176 629</b>	<b>-</b>	<b>176 629</b>	<b>-</b>	<b>176 629</b>

### NOTE 26 IMPOT SUR LES BENEFICES

Pour mémoire, suite au changement d'actionnaire de CACEIS le 23 décembre 2019, CACEIS étant détenue à hauteur de 69,5% par Crédit Agricole S.A. et 30,5% par Santander, CACEIS et ses filiales situées en France sont sorties de l'intégration fiscale dont Crédit Agricole S.A. est tête de groupe avec un effet rétroactif au 1er janvier 2019. Un groupe d'intégration fiscale a été mis en place en France à compter du 1er janvier 2020 avec pour entité tête de groupe CACEIS. Les filiales françaises détenue à 100% par CACEIS, à savoir CACEIS Bank, CACEIS Fund Administration et CACEIS Corporate Trust font partie de ce groupe d'intégration fiscale.

## **NOTE 27 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

### **Conséquences de la guerre d'Ukraine et de la crise Russe depuis le 24 février 2022**

CACEIS n'a pas d'exposition directe en Russie ou en Ukraine.

Néanmoins, la guerre en Ukraine a des conséquences indirectes sur son profil de risques.

Ainsi, les risques opérationnels sont accrus par le volume croissant des transactions traitées ainsi que par la volatilité des marchés qui sont susceptibles d'amplifier les impacts financiers des incidents. Les conséquences du gel des actifs s'avèrent limitées dans la mesure où la « clause de force majeure » dispenserait CACEIS de ses obligations de restitution. Le nombre d'opérations non dénouées a globalement diminué à l'exception des transactions réalisées sur le marché domestique russe. Le risque que les paiements en roubles des dividendes et des coupons soient bloqués ou non rapatriables demeure. Le risque de contrepartie lié à l'exposition des fonds est modéré du fait de la détention généralement limitée d'actifs russes (essentiellement moins de 5% des actifs). L'exposition globale de CACEIS au rouble dépend principalement des expositions de ses clients et de leur capacité à renouveler leurs positions sur des futures. Enfin, le risque de liquidité reste faible en raison des montants importants de liquidités des fonds, notamment des fonds monétaires, et le risque commercial est considéré limité dans la mesure où CACEIS n'a pas de présence physique en Russie ni de clients russes. En outre, les clients ont été régulièrement tenus informés des évolutions intervenues sur les conditions de marché et d'infrastructures, ainsi que sur les nouvelles sanctions émises.

### **Projet d'accord signé le 15 février 2022 entre CACEIS et BNP Paribas Securities Services**

CACEIS et BNP Paribas Securities Services ont signé, le 15 février 2022, un projet d'accord en vue de regrouper leurs activités de services aux émetteurs au sein d'une joint-venture détenue à parts égales par les deux banques.

Les deux groupes entendent créer un acteur de premier plan en Europe spécialisé dans les Services aux émetteurs. Ces services recouvriraient des prestations opérationnelles comme la tenue des registres constitutifs de leur capital, l'organisation et la centralisation de leurs assemblées générales, le montage et la centralisation de leurs opérations financières, et l'administration de leurs plans d'actionnariat salarié.

Ce partenariat stratégique marquerait une étape importante du développement de l'offre de services à la clientèle Corporate, permettant à CACEIS et à BNP Paribas Securities Services de mutualiser leurs investissements et de proposer à cette clientèle une offre de services renouvelée et enrichie. Ce projet d'accord couvre le domaine spécialisé des services aux émetteurs qui resteront assurés de part et d'autre, par BNP Paribas Securities Services et par CACEIS, jusqu'au lancement opérationnel de la joint-venture. Les autres offres de services de BNP Paribas Securities Services et CACEIS ne sont pas concernées.

La finalisation de la transaction est prévue pour fin 2022 sous réserve de l'accord des différentes autorités de la concurrence et réglementaires.

## NOTE 28 AFFECTATION DES RESULTATS (en Euros)

Pour l'exercice 2021, le Conseil d'administration de CACEIS a décidé de proposer à l'Assemblée Générale du 10 mai 2022 qu'aucun dividende ne soit versé.

(En Euros)

<b>Résultat net 2021</b>		<b>149 995 124,06</b>
<b>Dotation à la réserve légale</b>		<b>7 499 756,20</b>
Bénéfice 2021 distribuable après dotation à la réserve légale	142 495 367,86	
Report à nouveau au 31.12.2021 (base N-1)	890 960,31	
Montant distribuable au 31.12.2021 avant acompte	143 386 328,17	
Acompte sur dividende versé		
<b>Montant distribuable au 31.12.2021 après acompte</b>	<b>143 386 328,17</b>	
<b>Affectation du montant distribuable :</b>		
<b>Autres réserves</b>		-
<b>A titre de dividende en numéraire</b>		-
<b>A titre de dividende (avec option de paiement en actions)</b>		-
Nombre d'actions composant le capital social		23 513 451
soit par action (en Euros)		0,00
<b>Au Report à nouveau pour le solde</b>		<b>143 386 328,17</b>

## NOTE 29 IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIFS

CACEIS ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans un Etat ou un territoire non coopératif au sens de l'article 238-0 A du Code général des impôts.

**CACEIS**  
**Société anonyme au capital de 941 008 309,02 euros**  
**Siège social : 1-3 place Valhubert 75013 PARIS**  
**RCS PARIS 437 580 160**  
**(la « Société »)**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
**EN DATE DU 10 MAI 2022**

Le mardi 10 mai 2022, à 10 heures, les actionnaires de la société se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social, 1-3 place Valhubert - 75013 Paris, Salle du Conseil, sur convocation du Conseil d'administration.

Il a été établi une feuille de présence des actionnaires présents ou représentés.

Monsieur Jacques RIPOLL préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'administration.

La société Crédit Agricole S.A., représentée par Monsieur Olivier ROCARD, dûment habilité à cet effet, principal actionnaire présent et acceptant, est appelée aux fonctions de premier scrutateur.

La société Santander Investment, S.A., représentée par Monsieur Francisco Javier PORRAS LOPEZ, dûment habilité à cet effet, actionnaire présent et acceptant, est appelée aux fonctions de second scrutateur.

Madame Vanessa BOUTHINON-DUMAS est désignée comme secrétaire de séance.

Les actionnaires présents ou représentés possèdent ensemble 23 513 451 des 23 513 451 actions ayant le droit de vote. Les conditions de quorum étant réunies, l'Assemblée Générale est en conséquence régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur Bara NAIJA, commissaire aux comptes du Cabinet PriceWaterhouseCoopers, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Monsieur Matthieu PRECHOUX, commissaire aux comptes du Cabinet ERNST&YOUNG, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Madame Sabrina DERBAL, représentante du Comité Social et Economique, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

Monsieur Rafik ALOUT, représentant du Comité Social et Economique, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Puis, le Président met à la disposition des membres de l'Assemblée Générale, notamment les documents suivants :

- la feuille de présence à l'Assemblée Générale,
- les copies des convocations adressées aux actionnaires et aux commissaires aux comptes,
- les statuts en vigueur de la Société,
- le projet de nouveaux statuts de la Société,
- le rapport de gestion du groupe CACEIS et de la société CACEIS,
- le rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2021,
- le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2021,
- les comptes sociaux de la société CACEIS de l'exercice clos au 31 décembre 2021,
- les comptes consolidés du groupe CACEIS de l'exercice clos au 31 décembre 2021,

- le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les opérations visées à l'article L.225-38 du Code de commerce,
- le projet de résolutions soumis à la présente Assemblée,
- l'extrait du procès-verbal de la réunion du 25 novembre 2021 du Comité Social et Economique (CSE) de l'Unité Economique et Sociale (UES) CACEIS sur la politique sociale et les conditions de travail et de l'emploi au titre de l'année 2020, ainsi que le bilan social 2020 de l'UES CACEIS,
- les trois extraits des procès-verbaux des réunions du CSE de l'UES CACEIS sur le projet One Building (en date du 13 novembre 2020, du 9 juillet 2021 et du 23 septembre 2021).

Le Président fait en outre observer que tous les documents qui, en application des dispositions législatives ou réglementaires, doivent être tenus à la disposition des actionnaires et du CSE, l'ont été conformément à ces dispositions.

L'Assemblée Générale lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée Générale est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Présentation du rapport de gestion du groupe CACEIS et de la société CACEIS, du rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2021 et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2021
- Approbation des comptes sociaux de la société CACEIS de l'exercice clos au 31 décembre 2021
- Approbation des comptes consolidés du groupe CACEIS de l'exercice clos au 31 décembre 2021
- [...]
- Affectation du résultat
- [...]
- Pouvoirs et formalités

[...]

#### **PREMIERE RESOLUTION - Approbation des comptes sociaux**

Après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la Société, du rapport général des commissaires aux comptes relatif aux comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2021, l'Assemblée Générale approuve le rapport de gestion de la Société et les comptes sociaux de l'exercice écoulé tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

#### **DEUXIEME RESOLUTION - Approbation des comptes consolidés**

Après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Groupe CACEIS, du rapport des commissaires aux comptes relatif aux comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2021, l'Assemblée Générale approuve le rapport de gestion du Groupe et les comptes consolidés de l'exercice écoulé tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

[...]

#### **QUATRIEME RESOLUTION - Affectation du résultat**

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de l'affectation du résultat net de l'exercice clos au 31 décembre 2021, soit **149 995 124,06 €**, comme indiqué dans le tableau ci-après :

<b>Résultat net 2021</b>		<b>149 995 124,06</b>
<b>Dotation à la réserve légale</b>		<b>7 499 756,20</b>
Bénéfice 2021 distribuable après dotation à la réserve légale	142 495 367,86	
Report à nouveau au 31.12.2021	890 960,31	
Montant distribuable au 31.12.2021 avant acompte sur dividendes	143 386 328,17	
Acompte sur dividende versé		
Montant distribuable au 31.12.2021 après acompte sur dividendes	<b>143 386 328,17</b>	
<b>Affectation du montant distribuable:</b>		
<b>Autres réserves</b>		-
<b>A titre de dividende en numéraire</b>		-
<b>A titre de dividende (avec option de paiement en actions)</b>		-
<b>Au report à nouveau pour la totalité:</b>		<b>143 386 328,17</b>

Après affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021, le compte report à nouveau passe ainsi de 890 960,31 € à **144 277 288,48 €**.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé que les sommes distribuées au titre des dividendes au cours des trois derniers exercices sont comme suit :

- 177,5 M€ au titre de l'exercice 2018 (payé en numéraire en 2019)
- 0 € au titre de l'exercice 2019
- 472 M€ au titre de l'exercice 2020 (payé en numéraire en 2021)

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

[...]

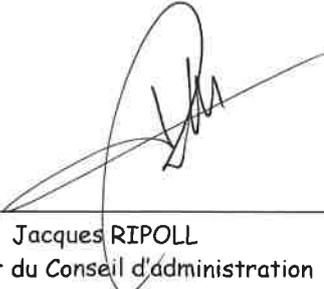
#### NEUVIEME RESOLUTION - Pouvoirs et formalités

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs à la société INTUITU FORMALITE (située Immeuble Le Plaza 43 rue de la Brèche aux Loups - 75012 PARIS), porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt ou de publicité, afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

[...]

Extrait certifié conforme (traduit)



\_\_\_\_\_  
 Jacques RIPOLL  
 Président du Conseil d'administration



CACEIS

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

PricewaterhouseCoopers Audit  
63, rue Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine cedex  
S.A.S. au capital de € 2 510 460  
672 006 483 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG et Autres  
Tour First  
TSA 14444  
92037 Paris-La Défense cedex  
S.A.S. à capital variable  
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles et du Centre

## CACEIS

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société CACEIS,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CACEIS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

### Fondement de l'opinion

#### ■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## ■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

## Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe 2.12 de la note 2 « Principes et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels qui expose les impacts du changement de méthode comptable relatif aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires, résultant de la modification de la recommandation ANC n°2013-02.

## Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## ■ Evaluation des titres de participation et de filiales

Risque identifié	Notre réponse
<p>Les titres sont comptabilisés à leur date d'entrée pour leur prix d'acquisition frais inclus. A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité. Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir compte tenu de ses objectifs de détention. L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise liée, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou la valeur mathématique qui résultent des trajectoires d'activité établies par ces entités.</p> <p>Lorsque la valeur d'utilité des titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.</p> <p>Nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation et de filiales est un point clé de l'audit. En effet, de par sa nature même, la détermination des valeurs d'utilité requiert l'exercice de jugement en ce qui concerne les hypothèses retenues notamment pour la détermination des scénarii économiques selon leur implantation géographique dans un environnement marqué par la crise liée à la pandémie de Covid-19, des trajectoires financières ou des taux d'actualisation.</p> <p>Les titres de participation et de filiales inscrits au bilan s'élèvent en valeur nette à € 3,3 milliards au 31 décembre 2021. Se référer aux notes 2.2 et 6 de l'annexe aux comptes annuels.</p>	<p>Nous avons pris connaissance des processus mis en place pour déterminer la valeur d'utilité, et les dépréciations liées, des titres de participation et de filiales dont l'estimation fait appel au jugement et qui repose sur plusieurs méthodes d'évaluation. Nous avons impliqué, dans nos équipes d'audit, des spécialistes en évaluation pour examiner les hypothèses utilisées pour déterminer les taux d'actualisation et les taux de croissance à l'infini retenus. Les calculs ont été testés et les principales hypothèses (taux d'actualisation, taux de croissance, etc) confrontées à des sources externes. Les trajectoires financières préparées par la Direction et utilisées dans le modèle ont été examinées pour :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• contrôler leur cohérence avec celles qui ont été présentées aux conseils d'administration des entités, et la justification des éventuels retraitements opérés ;</li><li>• apprécier les principales hypothèses sous-jacentes y compris pour la prolongation des trajectoires financières au-delà de la période de quatre ans. Ces hypothèses ont été notamment appréciées au regard de l'environnement économique affecté par la crise liée à la pandémie de Covid-19, des trajectoires financières élaborées au cours des exercices passés et des performances effectivement réalisées ;</li><li>• effectuer des analyses de sensibilité des valeurs d'utilité à certaines hypothèses sur un échantillon de titres de participation (notamment le taux d'actualisation, le taux de croissance à l'infini et le taux de change).</li></ul> <p>Les informations figurant dans l'annexe aux comptes annuels sur la valeur d'utilité des titres de participation et de filiales dont l'estimation fait appel au jugement ont également été examinées par nos soins.</p>

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

- Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires, à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations de banques et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

- Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

## Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

- Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société CACEIS par votre assemblée générale du 16 mai 2011 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 12 avril 2001 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2021, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la onzième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la vingt et unième année, dont quatre années depuis que la société est devenue, de par son statut de compagnie financière holding, une entité d'intérêt publique.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

### ■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments

collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

#### ■ Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 15 avril 2022

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

ERNST & YOUNG et Autres

Bara Naija

Matthieu Préchoux



**CACEIS**  
**COMPTES INDIVIDUELS au 31/12/2021**

**Arrêtés par le Conseil d'administration de CACEIS  
en date du 8 avril 2022**

## SOMMAIRE

1. BILAN AU 31 DECEMBRE 2021 .....	3
2. COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2021.....	4
3. HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2021.....	4
NOTE 1 PRINCIPALES OPERATIONS DE STRUCTURE ET EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PERIODE.....	5
NOTE 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES.....	7
NOTE 3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT – ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE .....	22
NOTE 4 CREANCES SUR LA CLIENTELE .....	22
NOTE 5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT .....	24
ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE .....	24
NOTE 6 TITRES DE PARTICIPATIONS ET DE FILIALES .....	26
NOTE 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE .....	28
NOTE 8 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIF DIVERS .....	29
NOTE 9 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT-ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE.....	30
NOTE 10 DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE.....	31
NOTE 11 COMPTES REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS .....	32
NOTE 12 PROVISIONS .....	32
NOTE 13 ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES ..	33
NOTE 14 DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE.....	34
NOTE 15 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (AVANT REPARTITION).....	35
NOTE 16 COMPOSITION DES FONDS PROPRES.....	35
NOTE 17 OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS.....	36
NOTE 18 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES .....	37
NOTE 19 PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES.....	38
NOTE 20 REVENUS DES TITRES.....	38
NOTE 21 PRODUIT NET DES COMMISSIONS.....	38
NOTE 22 GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION.....	38
NOTE 23 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION .....	39
NOTE 24 EFFECTIFS ET REMUNERATIONS .....	39
NOTE 25 RESULTATS DES ACTIVITES BANCAIRES .....	40
NOTE 26 IMPOT SUR LES BENEFICES.....	43
NOTE 27 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE.....	44
NOTE 28 AFFECTATION DES RESULTATS (EN EUROS).....	45
NOTE 29 IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIFS.....	45

## 1. BILAN AU 31 DECEMBRE 2021

### 1.1. ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2021	31/12/2020
<b>Opérations interbancaires et assimilées</b>		<b>1 199 029</b>	<b>970 453</b>
Caisse, banques centrales			
Effets publics et valeurs assimilées			
Créances sur les établissements de crédit	3	1 199 029	970 453
<b>Opérations avec la clientèle</b>	4	<b>1 798</b>	<b>1 815</b>
<b>Opérations sur titres</b>	5	<b>110 016</b>	<b>110 020</b>
Obligations et autres titres à revenu fixe		110 016	110 020
Actions et autres titres à revenu variable			
<b>Valeurs immobilisées</b>		<b>3 345 418</b>	<b>3 275 640</b>
Participations et autres titres détenus à long terme	6-7	352 403	352 368
Parts dans les entreprises liées	6-7	2 944 551	2 885 150
Immobilisations incorporelles	7	24 089	23 248
Immobilisations corporelles	7	24 375	14 875
<b>Capital souscrit non versé</b>			
<b>Actions propres</b>			
<b>Comptes de régularisation et actifs divers</b>	8	<b>73 114</b>	<b>77 402</b>
Autres actifs		17 872	20 476
Comptes de régularisation		55 242	56 926
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>4 729 376</b>	<b>4 435 329</b>

### 1.2. PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2021	31/12/2020
<b>Opérations interbancaires et assimilées</b>		<b>1 048 975</b>	<b>741 990</b>
Banques centrales			
Dettes envers les établissements de crédit	9	1 048 975	741 990
<b>Comptes créditeurs de la clientèle</b>			
<b>Dettes représentées par un titre</b>	10	<b>110 017</b>	<b>110 020</b>
<b>Comptes de régularisation et passifs divers</b>		<b>27 603</b>	<b>24 234</b>
Autres passifs	11	21 218	19 850
Comptes de régularisation	11	6 385	4 384
<b>Provisions et dettes subordonnées</b>		<b>1 201 939</b>	<b>897 525</b>
Provisions	12-13	11 318	8 535
Dettes subordonnées	14-16	1 190 621	888 990
<b>Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)</b>			
<b>Capitaux propres hors FRBG</b>	15-16	<b>2 340 842</b>	<b>2 661 561</b>
Capital souscrit		941 008	941 008
Primes d'émission		1 160 324	1 160 324
Réserves		79 495	70 758
Ecart de réévaluation			
Provisions réglementées et subventions d'investissement		9 128	8 051
Report à nouveau		891	306 671
Résultat de l'exercice		149 995	174 749
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>4 729 376</b>	<b>4 435 329</b>

## 2. COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2021

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Intérêts et produits assimilés	19	47 134	36 769
Intérêts et charges assimilées	19	-45 322	-36 136
Revenus des titres à revenu variable	20	160 105	180 832
Commissions (produits)	21		
Commissions (charges)	21		
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	22	-4 547	1 548
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés			
Autres produits d'exploitation bancaire			
Autres charges d'exploitation bancaire			
<b>Produit net bancaire</b>		<b>157 370</b>	<b>183 013</b>
Charges générales d'exploitation	23	-1 459	-5 452
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		-3 938	-931
<b>Résultat brut d'exploitation</b>		<b>151 972</b>	<b>176 629</b>
Coût du risque			
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>151 972</b>	<b>176 629</b>
Résultat net sur actifs immobilisés		-3 057	
<b>Résultat courant avant impôt</b>		<b>148 915</b>	<b>176 629</b>
Résultat exceptionnel			
Impôt sur les bénéfices	26	2 158	-803
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées		-1 078	-1 078
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>149 995</b>	<b>174 749</b>

## 3. HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2021

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2021	31/12/2020
<b>ENGAGEMENTS DONNÉS</b>			
Engagements de financement	18	-1 723	-1 650
Engagements de garantie			
Swap Euros contre devises à livrer			

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2021	31/12/2020
<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>			
Engagements de financement	18		832
Engagements de garantie	18	2 700 000	2 700 000
Swap Euros contre devises à livrer	18	1 983	1 140

## **NOTE 1 PRINCIPALES OPERATIONS DE STRUCTURE ET EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PERIODE**

### **1.1 Projet Turbo – Transformation et évolution de l’organisation de CACEIS**

CACEIS a engagé un projet de transformation et d’évolution de son organisation pour s’adapter à l’extension de son périmètre d’activités (KAS BANK puis Santander Securities Services), aux enjeux de compétitivité du secteur de l’Asset servicing et à l’évolution des modes de travail au sein de l’entreprise et en dehors de celle-ci. Ce projet vise à renforcer l’agilité de CACEIS et à augmenter la proximité et la satisfaction clients via un service plus efficace et aux coûts mieux maîtrisés, au travers notamment d’une :

- Centralisation accrue par zone géographique de certaines activités dans des centres de compétences globaux,
- Simplification de nos organisations,
- Poursuite de la standardisation de nos processus au moyen du déploiement d’outils digitaux.

Cette démarche globale, dont la mise en œuvre est prévue sur trois ans (2021-2023), concerne l’ensemble du Groupe et notamment les entités de CACEIS en France, au Luxembourg et en Allemagne.

Pour la France, ce projet a fait l’objet d’un accord signé avec les partenaires sociaux le 21 avril 2021. Cet accord prévoit un nombre de départs volontaires (conгés de mobilité, conгés de fin de carrière ou départs en retraite immédiats) ne pouvant être supérieur à 245 postes.

L’évaluation du coût de ces départs volontaires a conduit à enregistrer une charge de 4 100 milliers d’euros pour CACEIS.

Certains départs ayant été effectifs en 2021, le solde des Provisions pour Autres engagements sociaux au titre de Turbo s’élève à 3 620 milliers d’euros pour CACEIS (y compris les indemnités de fin de carrière concernant les dossiers acceptés) au 31 décembre 2021.

### **1.2 Crise Sanitaire liée à la Covid-19**

La crise sanitaire liée à la Covid-19 n’a pas eu de conséquences significatives au titre de l’exercice 2021 :

- Le volume de transactions et autres opérations traitées est resté élevé,
- Cette crise n’a pas généré de risque de crédit complémentaire,
- Il n’y a pas eu d’incidents opérationnels spécifiques en lien avec cette crise sanitaire,
- La capacité des systèmes d’information a permis le traitement de l’activité et la poursuite du recours au télétravail des collaborateurs du Groupe.

### **1.3 Renforcement des fonds propres de CACEIS Bank Spain**

Conformément à la législation espagnole, afin de sécuriser les ratios réglementaires locaux de CACEIS Bank Spain, CACEIS avait procédé, le 3 février 2020, à une augmentation des fonds propres de CACEIS Bank Spain pour un montant de 140 millions d’euros sous forme d’injection de réserves comptabilisées en Réserves libres chez la filiale.

Le 8 mars 2021, CACEIS a procédé à une augmentation complémentaire des fonds propres de CACEIS Bank Spain pour un montant de 60 millions d’euros selon le même dispositif.

Ces fonds sont mis à disposition sans échéance de remboursement et sans paiement par le bénéficiaire d'intérêts à l'actionnaire.

#### **1.4 Immeuble Flores à Montrouge - siège social de CACEIS en France**

Le regroupement des équipes des entités françaises du groupe CACEIS, actuellement réparties sur les sites de Valhubert et d'Issy-les-Moulineaux sur un site unique à Montrouge, celui du campus d'Evergreen, siège social de Crédit Agricole S.A., interviendra au deuxième trimestre 2022, en plusieurs vagues s'échelonnant du 20 avril au 30 juin 2022.

Une provision pour charges a été constituée en 2020 à hauteur de 163 milliers d'euros au titre des coûts induits par ce déménagement. La mise à jour de cette provision pour tenir compte des dates connues de réalisation du déménagement a conduit à doter 27 milliers d'euros complémentaires en 2021.

Le contrat de location des nouveaux locaux a pris effet en date du 29 octobre 2021 pour une durée totale de 12 ans. Les immobilisations en cours concernent essentiellement des agencements et du mobilier ; elles s'élèvent à 17 683 milliers d'euros au 31 décembre 2021. Les frais de fonctionnement (loyers, amortissements des immobilisations, etc.) font l'objet d'une refacturation de CACEIS vers ses filiales en fonction des effectifs par entité juridique et activités.

#### **1.5 Emission d'une obligation subordonnée AT1 perpétuelle Additional Tier1**

Dans le cadre du renforcement des fonds propres réglementaires du Groupe, CACEIS a réalisé le 30 avril 2021 une émission d'obligation subordonnée perpétuelle Additional Tier1 d'un montant de 300 millions d'euros souscrite par Crédit Agricole S.A., London Branch. Les fonds ont été replacés chez CACEIS Bank.

## NOTE 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de CACEIS sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A.

La présentation des états financiers de CACEIS est conforme aux dispositions du règlement ANC 2014-07 qui regroupe dans un règlement unique l'ensemble des normes comptables applicables aux établissements de crédit.

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent concernent les points suivants

Règlements / Recommandations	Date de 1 <sup>ère</sup> application : opérations ou exercices ouverts à compter du
Mise à jour Recommandation n° 2013-02 du 7 novembre 2013 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires pour les comptes annuels et les comptes consolidés établis selon les normes comptables françaises	Immédiate

### 2.1 Créances et engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par le règlement ANC 2014-07.

Elles sont ventilées selon leur durée résiduelle ou la nature des concours :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit
- les comptes ordinaires, comptes et avances à terme
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

En application du règlement ANC 2014-07, les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

L'application du règlement ANC 2014-07 conduit l'entité à comptabiliser les créances présentant un risque de crédit conformément aux règles définies dans les paragraphes suivants.

L'utilisation des systèmes de notation externes et/ou internes contribue à permettre d'apprécier le niveau d'un risque de crédit.

Les créances et les engagements par signature sont répartis entre les encours réputés sains et les encours jugés douteux.

### **Créances saines**

Tant que les créances ne sont pas qualifiées de douteuses, elles sont qualifiées de saines ou dégradées et elles demeurent dans leur poste d'origine.

#### **- Provisions au titre du risque de crédit sur les encours sains et dégradés**

CACEIS constate au titre des expositions de crédits des provisions au passif de son bilan pour couvrir les risques de crédit attendus sur les douze mois à venir (expositions qualifiées de saines) et / ou sur la durée de vie de l'encours dès lors que la qualité de crédit de l'exposition s'est significativement dégradée (expositions qualifiées de dégradées).

Ces provisions sont déterminées dans le cadre d'un processus de suivi particulier et reposent sur des estimations traduisant le niveau de perte de crédit attendue.

#### **- La notion de perte de crédit attendue "ECL"**

L'ECL se définit comme la valeur probable attendue pondérée de la perte de crédit (en principal et en intérêts) actualisée. Elle correspond à la valeur actuelle de la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux attendus (incluant le principal et les intérêts).

L'approche ECL vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues.

#### **- Gouvernance et mesure des ECL**

La gouvernance du dispositif de mesure des paramètres de provisionnement s'appuie sur l'organisation mise en place dans le cadre du dispositif Bâlois. La Direction des Risques du Groupe Crédit Agricole est responsable de la définition du cadre méthodologique et de la supervision du dispositif de provisionnement des encours.

Le groupe Crédit Agricole s'appuie en priorité sur le dispositif de notation interne et les processus Bâlois actuels pour générer les paramètres nécessaires au calcul des ECL. L'appréciation de l'évolution du risque de crédit s'appuie sur un modèle d'anticipation des pertes et extrapolation sur la base de scénarios raisonnables. Toutes les informations disponibles, pertinentes, raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective, sont retenues.

La formule de calcul intègre les paramètres de probabilité de défaut, de perte en cas de défaut et d'exposition au moment du défaut.

Ces calculs s'appuient largement sur les modèles internes utilisés dans le cadre du dispositif prudentiel lorsqu'ils existent, mais avec des retraitements pour déterminer une ECL économique.

L'approche comptable conduit également à recalculer certains paramètres bâlois, notamment pour neutraliser les coûts internes de recouvrement ou les floors qui sont imposés par le régulateur dans le calcul réglementaire de la perte en cas de défaut ("Loss Given Default" ou "LGD").

Les modalités de calcul de l'ECL sont à apprécier en fonction des typologies de produits : prêts et créances sur la clientèle et engagements par signature.

Les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir sont une portion des pertes de crédit attendues pour la durée de vie, et elles représentent les insuffisances de flux de trésorerie pour la durée de vie advenant d'une défaillance dans les 12 mois suivant la date de clôture (ou une période plus courte si la durée de vie attendue de l'exposition est inférieure à 12 mois), pondérées par la probabilité qu'il y ait défaillance dans les douze mois.

Les pertes de crédit attendues sont actualisées au TIE déterminé lors de la comptabilisation initiale de l'encours.

Les paramètres de provisionnement sont mesurés et mis à jour selon les méthodologies définies par le groupe Crédit Agricole et permettent ainsi d'établir un premier niveau de référence, ou socle partagé, de provisionnement.

Le backtesting des modèles et paramètres utilisés est réalisé a minima à fréquence annuelle.

Les données macro-économiques prospectives (Forward Looking) sont prises en compte dans un cadre méthodologique applicable à deux niveaux :

- au niveau du groupe Crédit Agricole dans la détermination d'un cadre partagé de prise en compte du Forward Looking dans la projection des paramètres PD, LGD sur l'horizon d'amortissement des opérations ;
  - au niveau de chaque entité au regard de ses propres portefeuilles. CACEIS applique des paramètres complémentaires pour le Forward Looking sur des portefeuilles de prêts et créances sur la clientèle et d'engagement de financement sains et dégradés pour lesquels les éléments conjoncturels et/ou structurels locaux l'exposent à des pertes complémentaires non-couvertes par les scénarios définis au niveau du groupe.
- **Dégradation significative du risque de crédit**

CACEIS doit apprécier, pour chaque encours, la dégradation du risque de crédit depuis l'origine à chaque date d'arrêté. Cette appréciation de l'évolution du risque de crédit conduit les entités à classer leurs opérations par classe de risque (expositions qualifiées de saines / expositions qualifiées de dégradées / expositions douteuses).

Afin d'apprécier la dégradation significative, le groupe Crédit Agricole prévoit un processus basé sur deux niveaux d'analyse :

- un premier niveau dépendant de règles et de critères relatifs et absolus groupe qui s'imposent aux entités du groupe ;
- un second niveau propre à chaque entité lié à l'appréciation du risque de crédit, à dire d'expert au titre des paramètres complémentaires pour le Forward Looking pour lesquels les éléments

conjuncturels et/ou structurels locaux l'exposent à des pertes complémentaires non-couvertes par les scénarios définis au niveau du Groupe, du risque porté par chaque entité sur ses portefeuilles pouvant conduire à ajuster les critères Groupe de déclassement d'encours sains à encours dégradés (basculer de portefeuille ou sous-portefeuille en ECL à maturité).

Le suivi de la dégradation significative porte, sauf exception, sur chaque encours. Aucune contagion n'est requise pour le passage de sain à dégradé des encours d'une même contrepartie. Le suivi de la dégradation significative doit porter sur l'évolution du risque de crédit du débiteur principal sans tenir compte de la garantie, y compris pour les opérations bénéficiant d'une garantie de l'actionnaire.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Pour mesurer la dégradation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, il est nécessaire de récupérer la notation interne et la PD (probabilité de défaut) à l'origine.

L'origine s'entend comme la date de négociation, lorsque l'entité devient partie aux dispositions contractuelles du crédit. Pour les engagements de financement et de garantie, l'origine s'entend comme la date d'engagement irrévocable.

Pour le périmètre sans modèle de notation interne, le groupe Crédit Agricole retient le seuil absolu d'impayés supérieur à 30 jours comme seuil ultime de dégradation significative et de classement en encours dégradé.

Pour les encours évalués à partir d'un dispositif de notations internes (en particulier les expositions suivies en méthodes avancées), le groupe Crédit Agricole considère que l'ensemble des informations intégrées dans ce dispositif permet une appréciation plus pertinente que le seul critère d'impayé de plus de 30 jours.

Si la dégradation depuis l'origine cesse d'être constatée, la provision peut être ramenée à des pertes attendues à 12 mois (reclassement en encours sains).

Lorsque certains facteurs ou indicateurs de dégradation significative ne sont pas identifiables au niveau d'un encours pris isolément, une appréciation est faite de la dégradation significative pour des portefeuilles, des ensembles de portefeuilles ou des portions de portefeuille d'encours.

La constitution des portefeuilles pour une appréciation de la dégradation sur base collective peut résulter de caractéristiques communes telles que :

- le type d'encours
- la note de risque de crédit (dont la note interne Bâle II pour les entités disposant d'un système de notation interne)
- le type de garantie
- la date de comptabilisation initiale
- la durée à courir jusqu'à l'échéance
- le secteur d'activité
- l'emplacement géographique de l'emprunteur
- la valeur du bien affecté en garantie par rapport à l'actif financier, si cela a une incidence sur la probabilité de défaillance (par exemple, dans le cas des prêts garantis uniquement par sûreté réelle dans certains pays, ou sur la quotité de financement)
- le circuit de distribution, l'objet du financement...

Une différenciation par marché de la dégradation significative est possible (crédit aux professionnels, crédit aux entreprises, etc.).

Le regroupement d'encours aux fins de l'appréciation des variations de risque de crédit sur base collective peut changer au fil du temps, au fur et à mesure que de nouvelles informations deviennent disponibles.

Les dotations et reprises des provisions au titre du risque de crédit sur les encours sains et dégradés sont inscrites en coût du risque.

### **Créances douteuses**

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- un arriéré de paiement significatif généralement supérieur à quatre-vingt-dix jours sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- l'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

Un encours est dit douteux lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur ses flux de trésorerie futurs estimés. Les événements qui suivent sont des données observables, indicatives d'un encours douteux :

- des difficultés financières importantes de l'émetteur ou de l'emprunteur ;
- un manquement à un contrat, tel qu'une défaillance ou un paiement en souffrance ;
- l'octroi, par le ou les prêteurs à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou contractuelles liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une ou de plusieurs faveurs que le ou les prêteurs n'auraient pas envisagées dans d'autres circonstances ;
- la probabilité croissante de faillite ou de restructuration financière de l'emprunteur ;
- la disparition d'un marché actif pour l'actif financier en raison de difficultés financières ;
- l'achat ou la création d'un actif financier avec une forte décote, qui reflète les pertes de crédit subies.

Il n'est pas nécessairement possible d'isoler un événement en particulier, le caractère douteux d'un encours peut résulter de l'effet combiné de plusieurs événements.

Une contrepartie en défaut ne revient en situation saine qu'après une période d'observation qui permet de valider que le débiteur n'est plus en situation douteuse (appréciation par la Direction des Risques).

Parmi les encours douteux, CACEIS distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis :

- Créances douteuses non compromises : les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.
- Créances douteuses compromises : ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Pour les créances douteuses, l'enregistrement des intérêts se poursuit tant que la créance est considérée comme douteuse non compromise, il est arrêté lorsque la créance devient compromise.

Le classement en encours douteux peut être abandonné et l'encours est porté à nouveau en encours sain.

### **Dépréciations au titre du risque de crédit sur les encours douteux**

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par CACEIS par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux d'intérêt effectif, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

### **Traitement comptable des dépréciations**

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sur créances douteuses sont inscrites en coût du risque.

Conformément au règlement ANC 2014-07 le Groupe a fait le choix d'enregistrer en coût du risque l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de la dépréciation du fait du passage du temps.

### **Passage en perte**

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'experts, CACEIS le détermine avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité.

Les créances devenues irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations correspondantes font l'objet d'une reprise.

### **Créances restructurées**

Les créances restructurées pour difficultés financières sont des créances pour lesquelles l'entité a modifié les conditions contractuelles initiales (taux d'intérêt, maturité, etc.) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances.

La définition des créances restructurées pour cause de difficultés financières répond donc à deux critères cumulatifs :

- Des modifications de contrat ou des refinancements de créance (concessions) ;
- Un client en situation financière difficile (débiteur rencontrant, ou sur le point de rencontrer des difficultés pour honorer ses engagements financiers).

Cette notion de restructuration doit s'apprécier au niveau du contrat et non au niveau du client (pas de contagion).

Elles concernent les créances classées en douteuses et les créances saines, au moment de la restructuration.

Sont exclues des créances restructurées les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité.

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, ou le report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt ;
- et la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est dotée en coût du risque.

Les crédits restructurés du fait de la situation financière du débiteur font l'objet d'une notation conformément aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé.

Dès lors que l'opération de restructuration a été réalisée, l'exposition conserve ce statut de "restructurée" pendant une période d'observation a minima de 2 ans si l'exposition était douteuse au moment de la restructuration, ou de 3 ans si l'exposition était en défaut au moment de la restructuration. Ces périodes sont prolongées en cas de survenance de certains évènements (nouveaux incidents par exemple).

## **2.2 Portefeuille Titres**

Les règles relatives à la comptabilisation du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe sont définies par les articles 2311-1 à 2391-1 ainsi que par les articles 2211-1 à 2251-13 du règlement ANC 2014-07.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, investissement, placement, activité de portefeuille, valeurs immobilisées, autres titres détenus à long terme, participation, parts dans les entreprises liées) en fonction de l'intention de gestion de l'entité et des caractéristiques de l'instrument au moment de la souscription du produit.

### **Titres de placement**

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres. Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

#### **Obligations et autres titres à revenu fixe**

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre. Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

### Actions et autres titres à revenu variable

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat, frais d'acquisition inclus. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ». Les revenus des Organismes de Placements Collectifs sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi, lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêt) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les gains, provenant des couvertures, au sens du règlement ANC 2014-07, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

En outre, pour les titres à revenu fixe, des dépréciations destinées à prendre en compte le risque de contrepartie et comptabilisées en coût du risque, sont constituées sur cette catégorie de titres :

- S'il s'agit de titres cotés, sur la base de la valeur de marché qui tient intrinsèquement compte du risque de crédit. Cependant, si CACEIS dispose d'informations particulières sur la situation financière de l'émetteur qui ne sont pas reflétées dans la valeur de marché, une dépréciation spécifique est constituée ;
- S'il s'agit de titres non cotés, la dépréciation est constituée de manière similaire à celle des créances sur la clientèle au regard des pertes probables avérées (cf. note 2.1 Créances et engagements par signature – Dépréciations au titre du risque de crédit avéré).

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.

### Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels CACEIS dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante, juridique ou autre, qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition et coupons inclus. La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est enregistrée dans la rubrique « Coût du risque ».

En cas de cession de titres d'investissement ou de transfert dans une autre catégorie de titres pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément au règlement ANC 2014-07.

### **Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme**

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.
- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.
- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice mais sans influencer la gestion de cette dernière en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais *inclus*.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité. Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir compte tenu de ses objectifs de détention. L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique « Résultat net sur actifs immobilisés ».

### **Prix de marché**

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent
- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, CACEIS détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des

techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, CACEIS utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

### **Dates d'enregistrement**

CACEIS enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés, sont enregistrés à la date de négociation.

### **Reclassement de titres**

Conformément au règlement ANC 2014-07, il est autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance
- du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

CACEIS n'a pas opéré, en 2021, de reclassement au titre du règlement ANC 2014-07.

## **2.3 Immobilisations**

CACEIS applique le règlement ANC 2014-03 par rapport à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Elle applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce texte, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constituées depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constituées depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constituées depuis leur date d'achèvement.

A l'exception des logiciels, des brevets et des licences, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée estimée d'utilisation.

Le mali technique de fusion est comptabilisé au bilan selon les rubriques d'actifs auxquelles il est affecté, en « Autres immobilisations corporelles, incorporelles, financières, etc. ». Le mali est amorti, déprécié, sorti du bilan selon les mêmes modalités que l'actif sous-jacent.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par CACEIS, à la suite de l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	30 à 80 ans
Second œuvre	8 à 40 ans
Installations techniques	5 à 25 ans
Agencements	5 à 15 ans
Mobilier	10 ans
Matériel informatique	4 à 7 ans
Logiciels	3 à 10 ans
Matériel spécialisé	4 à 5 ans

Enfin, les éléments dont dispose CACEIS sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante. CACEIS a limité la durée d'amortissement de certaines immobilisations à la durée des baux auxquels elles sont rattachées.

## **2.4 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle**

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée résiduelle ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme

- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celles-ci incluent notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

## **2.5 Dettes représentées par un titre**

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire, titres de créances négociables, emprunts obligataires et autres titres de dette, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif « Dettes subordonnées ».

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés, la charge correspondante est inscrite dans la rubrique « Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Les primes de remboursement et les primes d'émission des dettes représentées par des titres sont amorties selon la méthode de l'amortissement actuariel.

CACEIS applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

Les commissions de services financiers sont comptabilisées en charges dans la rubrique « Commissions (charges) ».

## **2.6 Provisions**

CACEIS applique le règlement ANC 2014-03 pour la comptabilisation et l'évaluation des provisions.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

Les provisions incluent également les risques-pays. L'ensemble de ces risques fait l'objet d'un examen trimestriel.

Les risques pays sont provisionnés après analyse des types d'opérations, de la durée des engagements, de leur nature (créances, titres, produits de marché) ainsi que de la qualité du pays.

CACEIS a partiellement couvert les provisions constituées sur ces créances libellées en monnaies étrangères par achat de devises pour limiter l'incidence de la variation des cours de change sur le niveau de provisionnement.

## **2.7 Opérations en devises**

A chaque arrêté, les créances et les dettes ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors bilan libellés en devises sont convertis au cours de change en vigueur à la date d'arrêté.

Les produits perçus et les charges payées sont enregistrés au cours du jour de la transaction. Les produits et charges courus non échus sont convertis au cours de clôture.

Les actifs en devises détenus de façon durable, comprenant les immobilisations, les titres de filiale et de participation en devises financés en euros restent convertis au cours du jour d'acquisition (historique). Une provision peut être constituée lorsque l'on constate une dépréciation durable du cours de change relative aux participations à l'étranger.

A chaque arrêté, les opérations de change à terme sont évaluées au cours à terme restant à courir de la devise concernée. Les gains ou les pertes constatés sont portés au compte de résultat sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation – Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés ».

Dans le cadre de l'application du règlement ANC 2014-07, CACEIS a mis en place une comptabilité multidevises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

## **2.8 Engagements hors-bilan**

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour CACEIS.

Le hors-bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

## **2.9 Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement**

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

La participation et l'intéressement (couvert par un accord) figurent dans les « Frais de personnel ».

## **2.10 Avantages au personnel postérieurs à l'emploi**

### **Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies**

CACEIS a appliqué la recommandation 2013-02 de l'Autorité des normes comptables relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires, recommandation abrogée et intégrée dans le règlement ANC 2014-03.

Cette recommandation a été modifiée par l'ANC le 5 novembre 2021. Elle permet, pour les régimes à prestations définies conditionnant l'octroi d'une prestation à la fois en fonction de l'ancienneté, pour un montant maximal plafonné et au fait qu'un membre du personnel soit employé par l'entité lorsqu'il atteint l'âge de la retraite, de déterminer la répartition des droits à prestation de manière linéaire à partir de :

- soit la date de prise de service du membre du personnel
- soit la date à partir de laquelle chaque année de service est retenue pour l'acquisition des droits à prestation

En application de ce règlement, CACEIS provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques et selon la méthode dite des Unités de Crédits Projetés. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

A compter de l'exercice 2021, CACEIS applique la détermination de la répartition des droits à prestation de manière linéaire à partir de la date à laquelle chaque année de service est retenue pour l'acquisition des droits à prestation (i.e. convergence avec la décision IFRS IC d'avril 2021 portant sur IAS 19). Les impacts s'élèvent à - 281 milliers d'euros sur le niveau de la dette actuarielle et à + 72 milliers d'euros au titre des impôts différés (comme présenté en Note 13 des états financiers). Cet impact de première application est comptabilisé dans les provisions pour engagements de retraite (Cf. Note 12 Provisions) en contrepartie du Report à nouveau (Cf. Note 15 portant sur les capitaux propres).

CACEIS a opté pour la méthode 2 qui prévoit notamment la comptabilisation des profits ou pertes constatés au titre des modifications des régimes à prestations définies au moment où se produit la réduction ou la liquidation.

Le règlement autorise également la comptabilisation des écarts actuariels selon la méthode du corridor ou selon toute autre méthode conduisant à les comptabiliser plus rapidement en résultat.

CACEIS a fait le choix de reconnaître les écarts actuariels à partir de l'exercice suivant et de façon étalée sur la durée de vie active moyenne résiduelle du personnel bénéficiant du régime (méthode du corridor), par conséquent le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par le règlement,

- majorée des profits actuariels (minorée des pertes actuarielles) restant à étaler,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

### **Plans de retraite – régimes à cotisations définies**

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, CACEIS n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « Frais de personnel ».

### **2.11 Charges et produits exceptionnels**

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et qui sont relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes de CACEIS.

### **2.12 Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)**

La charge d'impôt comprend deux éléments :

- l'impôt courant

Le taux normal de l'impôt sur les sociétés est de 28 %. Par ailleurs, les sociétés françaises sont soumises à une contribution sociale de solidarité de 3,3 % (après application d'un abattement de 763 K€).

- l'impôt différé

Conformément à la recommandation de l'OEC n°1-20 de février 1987, CACEIS a choisi de comptabiliser des impôts différés calculés sur la base de toutes les différences entre les valeurs comptables des actifs et passifs figurant au bilan et leurs valeurs fiscales respectives, lorsque ces différences ont une incidence sur les paiements futurs d'impôts.

Les impôts différés sont calculés sur la base du taux d'impôt voté ou quasi voté qui devrait être en vigueur au moment où la différence temporaire se retournera. Lors d'un changement de taux d'imposition, l'effet correspondant est enregistré en résultat dans la rubrique « charges fiscale différée ». Les impôts différés actifs ne sont effectivement comptabilisés que lorsqu'une imputation sur les résultats fiscaux futurs est estimée probable à un horizon jugé raisonnable, conformément aux règles du groupe Crédit Agricole SA. Ces impôts sont calculés avec la méthode du report variable, en prenant en compte le taux de l'impôt en vigueur (y compris les majorations temporaires) l'année de l'imputation sur le résultat fiscal.

### NOTE 3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT – ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(en milliers d'euros)	31/12/2021							31/12/2020
	≤3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
<b>Établissements de crédit</b>								
Comptes et prêts :	8 442				8 442	40	8 481	354 545
à vue	8 442				8 442	40	8 481	81 503
à terme								273 042
Valeurs reçues en pension								
Titres reçus en pension livrée								
Prêts subordonnés (1)				1 188 000	1 188 000	2 548	1 190 548	615 907
<b>Total</b>	<b>8 442</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 188 000</b>	<b>1 196 442</b>	<b>2 587</b>	<b>1 199 029</b>	<b>970 453</b>
<b>Dépréciations</b>							-	-
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>8 442</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 188 000</b>	<b>1 196 442</b>	<b>2 587</b>	<b>1 199 029</b>	<b>970 453</b>

(1) Les prêts subordonnés pour un montant de 273 000 milliers d'euros et les créances rattachées relatives aux intérêts courus pour 1 641 milliers d'euros ont été reclassés en 2021 de la rubrique Comptes et prêts à terme à Prêts subordonnés.

### NOTE 4 CREANCES SUR LA CLIENTELE

#### 4.1 Opérations avec la clientèle – analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2021							31/12/2020
	≤3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Créances commerciales								
Autres concours à la clientèle	1 793				1 793	6	1 798	1 815
Valeurs reçues en pension livrée								
Comptes ordinaires débiteurs								
<b>Dépréciations</b>							-	-
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>1 793</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 793</b>	<b>6</b>	<b>1 798</b>	<b>1 815</b>

#### 4.2 Opérations avec la clientèle – Analyse par zone géographique

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
France (y compris DOM-TOM)		
Autres pays de L'U.E.		
Autres pays d'Europe		
Amérique du Nord (1)	1 793	1 778
Amérique Centrale et du sud		
Afrique et Moyen-Orient		
Asie et Océanie (hors Japon)		
Japon		
Non ventilés et organismes internationaux		
<b>Total en principal</b>	<b>1 793</b>	<b>1 778</b>
Créances rattachées	6	37
Dépréciations		
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>1 798</b>	<b>1 815</b>

(1) Prêt de 2,58 millions de CAD accordé à CACEIS Canada Asset Services Ltd le 4 janvier 2021 au taux de 0,3163% à échéance 4 janvier 2022

### 4.3 Opérations avec la clientèle – Encours douteux et dépréciations par zone géographique

	31/12/2021					31/12/2020				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
<i>(en milliers d'euros)</i>										
France (y compris DOM-TOM)										
Autres pays de L'U.E.										
Autres pays d'Europe	1 798					1 778				
Amérique du Nord										
Amérique centrale et du Sud										
Afrique et Moyen-Orient										
Asie et Océanie (hors Japon)										
Japon										
Non ventilés et organismes internationaux										
<b>Total</b>	1 798					1 778				

### 4.4 Opérations avec la clientèle – Analyse par agents économiques

	31/12/2021					31/12/2020				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
<i>(en milliers d'euros)</i>										
Particuliers										
Agriculteurs										
Autres professionnels	1 798					1 778				
Clientèle financière										
Entreprises										
Collectivités publiques										
Autres agents économiques										
<b>Total</b>	1 798					1 778				

## NOTE 5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE

(en milliers d'euros)	31/12/2021					31/12/2020
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	Total	Total
Effets publics et valeurs assimilées : - dont surcote restant à amortir - dont décote restant à amortir						
Créances rattachées						
Dépréciations						
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	-	-	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe (1) :						
Emis par organismes publics						
Autre émetteur (CACEIS BANK)		110 000			110 000	110 000
- dont surcote restant à amortir						
- dont décote restant à amortir						
Créances rattachées		16			16	20
Dépréciations						
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	-	<b>110 016</b>	-	-	<b>110 016</b>	<b>110 020</b>
Actions et autres titres à revenu variable					-	-
Créances rattachées					-	-
Dépréciations					-	-
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	-	<b>110 016</b>	-	-	<b>110 016</b>	<b>110 020</b>
<b>Valeurs estimatives</b>	-	<b>110 016</b>	-	-	<b>110 016</b>	<b>110 020</b>

(1) Placement dans des obligations seniors non préférées (échéance 15/12/2027) émises par CACEIS BANK

### 5.1 Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille (hors effets publics) : ventilation par grandes catégories de contrepartie

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Administration et banques centrales (y compris Etats)		
Etablissements de crédit	110 000	110 000
Clientèle financière		
Collectivités locales		
Entreprises, assurances et autres clientèles		
Divers et non ventilés		
<b>Total en principal</b>	<b>110 000</b>	<b>110 000</b>
Créances rattachées	16	20
Dépréciations		
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>110 016</b>	<b>110 020</b>



## 5.2 Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable

	31/12/2021				31/12/2020			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Titres à revenu fixe ou variable	110 000			110 000	110 000			110 000
dont titres cotés								
dont titres non cotés	110 000			110 000	110 000			110 000
Créances rattachées	16			16	20			20
Dépréciations								
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>110 016</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>110 016</b>	<b>110 020</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>110 020</b>

## 5.3 Effets Publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par durée résiduelle

	31/12/2021							31/12/2020
	≤3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>								
<b>Obligations et autres titres à revenu fixe</b>								
Valeur Brute				110 000	110 000	16	110 016	110 020
Dépréciations								
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>110 000</b>	<b>110 000</b>	<b>16</b>	<b>110 016</b>	<b>110 020</b>

## 5.4 Effets Publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par zone géographique

	31/12/2021		31/12/2020	
	Encours bruts	dont encours douteux	Encours bruts	dont encours douteux
<i>(en milliers d'euros)</i>				
France (y compris DOM-TOM)	110 000		110 000	
Autres pays de l'U.E.				
Autres pays d'Europe				
Amérique du Nord				
Amérique centrale et du Sud				
Afrique et Moyen-Orient				
Asie et Océanie (hors Japon)				
Japon				
<b>Total en principal</b>	<b>110 000</b>		<b>110 000</b>	
Créances rattachées	16		20	
Dépréciations				
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>110 016</b>	<b>-</b>	<b>110 020</b>	<b>-</b>

## NOTE 6 TITRES DE PARTICIPATIONS ET DE FILIALES

INFORMATIONS FINANCIERES  FILIALES ET PARTICIPATIONS	Devise	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenue (en pourcentage)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	PNB ou chiffre d'affaires hors taxes 2020 en normes IFRS	2020 (bénéfice ou perte du dernier exercice clos - normes IFRS)	Dividendes encaissés par CACEIS au cours de l'exercice
					En milliers d'euros					
					Brutes	Nettes				
<b><u>Participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de CACEIS (supérieures à 9 410 K€)</u></b>										
<b>Parts dans les entreprises liées établissements de crédit</b>										
- CACEIS Bank	EUR	1 273 377	1 144 022	100%	1 971 701	1 971 701	1 298 000	912 589	173 757	129 991
- CACEIS SWITZERLAND	CHF	4 826	10 769	100%	16 948	16 948		11 990	2 232	
- CACEIS Bank Spain	EUR	20 050	293 471	100%	895 317	895 317		100 208	37 652	30 114
<b>Participations dans des établissements de crédit</b>										
<b>Autres parts dans les entreprises liées</b>										
- CACEIS FUND ADMINISTRATION	EUR	5 800	22 484	100%	32 659	32 659		135 212	-6 045	
- CACEIS CORPORATE TRUST	EUR	13 400	2 188	100%	18 645	15 588		26 848	505	
<b>Autres titres de participations</b>										
- Santander CACEIS Latam Holding 1, S.L. (palier).	EUR	5 000	271 438	50%	351 905	351 905		31 658	12 497	
<b><u>Participations dont la valeur d'inventaire est inférieure à 1% du capital de CACEIS</u></b>										
<b>Parts dans les entreprises liées dans les établissements de crédit</b>										
<b>Participations dans des établissements de crédit</b>										
<b>Autres parts dans les entreprises liées</b>										
<b>Autres titres de participations</b>										
TOTAL PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES ET PARTICIPATIONS					3 300 011	3 296 954	1 298 000			160 105

### Valeur estimative des titres de participation

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021		31/12/2020	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
<b>Parts dans les entreprises liées</b>				
Titres non cotés	2 947 608	2 994 551	2 885 150	2 885 150
Titres cotés				
Avances consolidables				
Créances rattachées				
Dépréciations	- 3 057			
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>2 944 551</b>	<b>2 944 551</b>	<b>2 885 150</b>	<b>2 885 150</b>
<b>Titres de participation et autres titres détenus à long terme</b>				
<b>Titres de participation</b>				
Titres non cotés	352 403	352 403	352 368	352 368
Titres cotés				
Avances consolidables				
Créances rattachées				
Dépréciations				
<b>Sous-total titres de participation</b>	<b>352 403</b>	<b>352 403</b>	<b>352 368</b>	<b>352 368</b>
<b>Autres titres détenus à long terme</b>				
Titres non cotés				
Titres cotés				
Avances consolidables				
Créances rattachées				
Dépréciations				
<b>Sous-total autres titres détenus à long terme</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>352 403</b>	<b>352 403</b>	<b>352 368</b>	<b>352 368</b>
<b>TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATION</b>	<b>3 296 954</b>	<b>3 296 954</b>	<b>3 237 518</b>	<b>3 237 518</b>

## NOTE 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE

### 7.1 Immobilisations financières

(en milliers d'euros)	01/01/2021	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements	31/12/2021
<b>Parts dans les entreprises liées</b>					
Valeurs brutes (1) (3)	2 885 150	1 400		61 057	2 947 607
Avances consolidables					
Créances rattachées					
Dépréciations (2)				-3 057	-3 057
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>2 885 150</b>	<b>1 400</b>	<b>-</b>	<b>58 000</b>	<b>2 944 551</b>
<b>Titres de participation et autres titres détenus à long terme</b>					
<b>Titres de participation</b>					
Valeurs brutes	352 368	-	-	36	352 403
Avances consolidables					
Créances rattachées					
Dépréciations					
<b>Sous-total titres de participation</b>	<b>352 368</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>36</b>	<b>352 403</b>
<b>Autres titres détenus à long terme</b>					
Valeurs brutes	-	-	-	-	-
Avances consolidables					
Créances rattachées					
Dépréciations					
<b>Sous-total autres titres détenus à long terme</b>	<b>352 368</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>36</b>	<b>352 403</b>
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>352 368</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>36</b>	<b>352 403</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3 237 518</b>	<b>1 400</b>	<b>-</b>	<b>58 036</b>	<b>3 296 953</b>

(1) L'augmentation de la période correspond à la souscription à l'augmentation de capital de CACEIS Corporate Trust.

(2) La dépréciation concerne les titres CACEIS Corporate Trust.

(3) La variation à la hausse de 61 057 milliers d'euros correspond essentiellement à un versement de 60 000 milliers d'euros de CACEIS SA à CACEIS Bank Spain réalisé en mars 2021 (augmentation des réserves libres de CBS conforme au droit espagnol).

## 7.2 Immobilisations corporelles et incorporelles

(en milliers d'euros)	01/01/2021	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements	31/12/2021
<b>Immobilisations corporelles en cours (1)</b>					
Valeurs brutes	9 393	10 649			20 042
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>9 393</b>	<b>10 649</b>			<b>20 042</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Valeurs brutes	6 771	3			6 774
Amortissements et dépréciations	-1 290			-1 151	-2 441
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>5 481</b>	<b>3</b>		<b>-1 151</b>	<b>4 333</b>
<b>Immobilisations incorporelles en cours</b>					
Valeurs brutes	55	100			155
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>55</b>	<b>100</b>			<b>55</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Valeurs brutes	25 072	3 528			28 600
Amortissements et dépréciations	-1 880			-2 786	-4 666
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>23 193</b>	<b>3 528</b>		<b>- 2 786</b>	<b>23 935</b>
<b>TOTAL</b>	<b>38 121</b>	<b>14 280</b>		<b>-3 937</b>	<b>48 464</b>

(1) cf. infra Note 1.4 Immeuble Flores à Montrouge, siège social de CACEIS en France.

## NOTE 8 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIF DIVERS

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
<b>Autres actifs</b>		
Instruments conditionnels achetés		
Comptes de stock et emplois divers		
Débiteurs divers (1)	17 872	20 476
Gestion collective des titres Livret de développement durable		
Comptes de règlement		
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>17 872</b>	<b>20 476</b>
<b>Comptes de régularisation</b>		
Comptes d'encaissement et de transfert		
Comptes d'ajustement et comptes d'écart		
Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers		
Charges constatées d'avance	5 647	4 487
Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme		1 170
Autres produits à recevoir	49 595	51 269
Charges à répartir		
Autres comptes de régularisation		
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>55 242</b>	<b>56 926</b>
<b>TOTAL</b>	<b>73 114</b>	<b>77 402</b>

(1) Le poste Débiteurs divers intègre en 2021 une créance d'impôts différés pour un montant de 4 842 milliers d'euros (le montant en 2020 s'élevait à 3 487 milliers d'euros).

## NOTE 9 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT-ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021				31/12/2020			
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
<b>Établissements de crédit</b>								
Comptes et emprunts :								
· à vue	1 856				1 856		1 856	330
· à terme	398 357	450 499		200 000	1 048 856	-1 737	1 047 119	741 659
Valeurs données en pension							-	-
Titres donnés en pension livrée							-	-
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>400 213</b>	<b>450 499</b>	<b>-</b>	<b>200 000</b>	<b>1 050 712</b>	<b>-1 737</b>	<b>1 048 975</b>	<b>741 990</b>

## NOTE 10 DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

### 10.1 Comptes créditeurs de la clientèle - Analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2021						31/12/2020	
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Bons de caisse								
Titres du marché interbancaire								
Titres de créances négociables								
Emprunts obligataires (1)				110 000	110 000	17	110 017	110 020
Autres dettes représentées par un titre								
<b>VALEUR AU BILAN</b>	-	-	-	110 000	110 000	17	110 017	110 020

(1) Emission d'obligations seniors non préférées à taux EURIBOR 3 mois majoré (échéance 15 décembre 2027)

### 10.2 Emprunts obligataires par monnaie d'émission

(en milliers d'euros)	31/12/2021				31/12/2020	
	Durée résiduelle ≤1an	Durée résiduelle >1an ≤5 ans	Durée résiduelle >5ans	Encours	Encours	Encours
<b>Euro (1)</b>	-	-	110 000	110 000	110 000	110 000
Taux fixe						110 000
Taux variable			110 000	110 000		
<b>Autres devises de l'Union Européenne</b>	-	-	-	-	-	-
Taux fixe						
Taux variable						
<b>Dollar</b>	-	-	-	-	-	-
Taux fixe						
Taux variable						
<b>Yen</b>	-	-	-	-	-	-
Taux fixe						
Taux variable						
<b>Autres devises</b>	-	-	-	-	-	-
Taux fixe						
Taux variable						
<b>Total principal</b>	-	-	110 000	110 000	110 000	110 000
Taux fixe	-	-				110 000
Taux variable			110 000	110 000		
Dettes rattachées				17		20
<b>VALEUR AU BILAN</b>	-	-	110 000	110 017	110 020	110 020

(1) En 2021, l'emprunt obligataire en Euro à taux EURIBOR 3 mois majoré (échéance 15 décembre 2027) est classé dans la rubrique « Taux variable ».

## NOTE 11 COMPTES REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
<b>Autres passifs</b>		
Opérations de contrepartie (titres de transaction)		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Instruments conditionnels vendus		
Comptes de règlement et de négociation		
Créditeurs divers	21 218	19 850
Versements restant à effectuer sur titres		
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>21 218</b>	<b>19 850</b>
<b>Comptes de régularisation</b>		
Comptes d'encaissement et de transfert		
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	422	
Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers		
Produits constatés d'avance		
Charges à payer sur engagements sur instruments financiers à terme		
Autres charges à payer	5 954	4 384
Autres comptes de régularisation	8	
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>6 385</b>	<b>4 384</b>
<b>TOTAL</b>	<b>27 603</b>	<b>24 234</b>

## NOTE 12 PROVISIONS

(en milliers d'euro)	Solde au 01/01/2020	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements (1)	Solde au 31/12/2021
Provisions pour engagements de retraite et assimilés (1)	3 006			-512	-281	2 214
Provisions pour autres engagements sociaux (2)	153	4 419	-821			3 751
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature						
Provisions pour litiges fiscaux (3)	5 086					5 086
Provisions pour autres litiges	50		-50			
Provision pour risques pays						
Provisions pour risques de crédit						
Provisions pour restructurations						
Provisions pour impôts						
Provisions sur participations						
Provisions pour risques opérationnels						
Provisions pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement						
Autres provisions	240	27				267
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>8 535</b>	<b>4 446</b>	<b>-1 383</b>	<b>-512</b>	<b>-281</b>	<b>11 317</b>

(1) Impact de la modification de la recommandation 2013-02 portant sur le calcul des engagements relatifs à certains régimes à prestations définies.

(2) Le projet Turbo, décrit dans la note 1 sur les Principales opérations de structure et événements significatifs de la période, a les effets suivants :

- dotation aux provisions pour autres engagements sociaux pour 4 419 milliers d'euros,
- reprise utilisée concernant les premiers départs survenus au cours de l'exercice pour 799 milliers d'euros,
- reprise non utilisée de provision pour engagement de retraite concernant les candidatures acceptées pour 319 milliers d'euros (cf. note 13 sur les Engagements Sociaux)

(3) Provision couvrant le redressement fiscal relatif à l'impôt sur les sociétés, notifié mi-décembre 2019 au titre des exercices 2016 et 2017.



**NOTE 13 ENGAGEMENTS SOCIAUX : avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies**

**Variations de la dette actuarielle**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
<b>Dette actuarielle au 31/12/N-1</b>	3 540	2 745
Coût des services rendus sur l'exercice	157	133
Coût financier	8	22
Cotisations employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime (1)	-319	
Variation de périmètre		
Indemnités de cessation d'activité		
Autres mouvements / changement de méthode comptable (2)	-281	
Prestations versées (obligatoire)	-40	
(Gains) / pertes actuariels	-318	640
<b>DETTE ACTUARIELLE AU 31/12/N</b>	<b>2 747</b>	<b>3 540</b>

**Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Coût des services rendus	-157	-133
Modifications, réductions et liquidations de régime (1)	+319	
Coût financier	-8	-22
Rendement attendu des actifs		
Coût des services passés		
Amortissement des (Gains) / pertes actuariels net	+318	-640
(Gains) / pertes sur réductions et liquidations de régimes		
(Gains) / pertes du(e)s au changement de limitation d'actif		
<b>CHARGE NETTE COMPTABILISÉE AU COMPTE DE RÉSULTAT (+ produits / - charges)</b>	<b>+472</b>	<b>-795</b>

**Variations de juste valeur des actifs des régimes**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
<b>Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/N-1</b>	457	457
Rendement attendu des actifs		
Gains / (pertes) actuariels		
Cotisations payées par l'employeur		
Cotisations payées par les employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime		
Variation de périmètre		
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations payées par le fonds		
<b>JUSTE VALEUR DES ACTIFS / DROITS À REMBOURSEMENT AU 31/12/N</b>	<b>457</b>	<b>457</b>

**Variations de la provision**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
<b>Dette actuarielle au 31/12/N</b>	2 747	3 540
Impact de la limitation d'actifs		
Gains et (pertes) actuariels restant à étaler		
Juste valeur des actifs fin de période	-457	-457
<b>POSITION NETTE (PASSIF) / ACTIFS AU 31/12/N</b>	<b>2 290</b>	<b>3 083</b>

Le taux d'actualisation retenu pour l'évaluation des indemnités de fin de carrière est de 0,86% au 31/12/2021 contre 0,34% au 31/12/2020. Au 31 décembre 2021, les taux de sensibilité démontrent que :

- Une variation de plus 50bp des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de -5,08%
- Une variation de moins 50bp des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 5,50%

- (1) La variation de périmètre de -319 milliers d'euros correspond à l'incidence du projet de transformation Turbo exposé dans la note 1 Principales opérations de structure et événements significatifs de la période; il s'agit de la reprise de provision sur les indemnités de départ à la retraite au titre des candidats à la mobilité de CACEIS, provision reclassée en Provisions pour autres engagements sociaux.
- (2) La modification de la recommandation 2013-02 portant sur le calcul des engagements de retraite et avantages similaires permet l'alignement du traitement comptable dans les comptes individuels sur celui appliqué dans les comptes consolidés consécutivement à la décision de l'IFRS IC du 21 avril 2021 portant sur le calcul des engagements relatifs à certains régimes à prestations définies. Ce choix d'alignement a été retenu par CACEIS et a pour conséquence de réduire de -281 milliers d'euros le niveau de la dette actuarielle présentée au 1er janvier 2021 et d'augmenter les Capitaux propres au 1er janvier 2021 par le biais du Report à nouveau pour un montant soit 208 milliers d'euros net d'impôts différés.

#### NOTE 14 DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(en milliers d'euros)	31/12/2021						31/12/2020
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total
<b>Dettes subordonnées à terme</b>							
Euro							
Autres devises de l'Union Europ.							
Franc Suisse							
Dollar							
Yen							
Autres devises							
<b>Titres et emprunts participatifs</b>							
<b>Autres emprunts subordonnés à terme</b>				273 000	273 000	33	273 033
<b>Dettes subordonnées à durée indéterminée (1)</b>				915 000	915 000	2 588	917 588
Euro				915 000	915 000	2 588	917 588
Autres devises de l'Union Europ.							
Franc Suisse							
Dollar							
Yen							
Autres devises							
<b>Dépôts de Garantie à caractère mutuel</b>							
<b>VALEUR AU BILAN</b>				<b>1 188 000</b>	<b>1 188 000</b>	<b>2 621</b>	<b>1 190 621</b>

(1) La durée résiduelle des dettes subordonnées à durée indéterminée est positionnée par défaut à plus de 5 ans

## NOTE 15 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition)

	Capitaux propres					
	Capital (4)	Réserve légale	Primes, autres réserves et report à nouveau	Provisions réglementées & subventions d'investissement	Résultat	Total des capitaux propres
<i>(en milliers d'euros)</i>						
<b>SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2019</b>	<b>941 008</b>	<b>70 758</b>	<b>1 466 995</b>	<b>8 051</b>	<b>174 749</b>	<b>2 661 561</b>
Dividendes versés au titre de 2019						-
Variation de capital						-
Variation des primes et réserves						-
Affectation du résultat social 2019		5 358	101 793		-107 151	-
Report à nouveau						-
Résultat de l'exercice 2020					174 749	174 749
Autres variations				1 078		1 078
<b>SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2020</b>	<b>941 008</b>	<b>70 758</b>	<b>1 466 995</b>	<b>8 051</b>	<b>174 749</b>	<b>2 661 561</b>
Dividendes versés au titre de 2020			-472 000			-472 000
Variation de capital						-
Variation des primes et réserves						-
Affectation du résultat social 2020		8 737	166 012		-174 749	-
Report à nouveau						-
Résultat de l'exercice 2021					149 995	149 995
Autres variations (1)			208	1 078		1 286
<b>SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2021</b>	<b>941 008</b>	<b>79 495</b>	<b>1 161 215</b>	<b>9 128</b>	<b>149 995</b>	<b>2 340 842</b>

(1) impact de l'application de la modification de la recommandation 2013-02 du 5 novembre 2021 portant sur le calcul des engagements de retraite et avantages similaires : 281 milliers d'euros en valeur brute, soit 208 milliers d'euros net d'impôt différé

## NOTE 16 COMPOSITION DES FONDS PROPRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Capitaux propres	2 340 842	2 661 561
Fonds pour risques bancaires généraux		
Dettes subordonnées et titres participatifs	1 190 621	888 000
Dépôts de garantie à caractère mutuel		
<b>TOTAL DES FONDS PROPRES</b>	<b>3 531 463</b>	<b>3 549 561</b>

## NOTE 17 OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS

	Solde au 31/12/2021	Solde au 31/12/2020
	Opérations avec les entreprises liées et les participations	Opérations avec les entreprises liées et les participations
<i>(en milliers d'euros)</i>		
<b>Créances</b>	<b>1 362 249</b>	<b>1 138 799</b>
Sur les établissements de crédit et institutions financières	1 199 029	970 453
Sur la clientèle	1 798	1 815
Obligations et autres titres à revenu fixe	110 016	110 020
Comptes de régularisations et actifs divers	51 405	56 511
<b>Dettes</b>	<b>2 352 940</b>	<b>1 742 079</b>
Sur les établissements de crédits et institutions financières	1 048 975	741 990
Sur la clientèle		
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	1 300 638	999 010
Comptes de régularisation et passifs divers	3 327	1 079
<b>Engagements donnés</b>	<b>-3 706</b>	<b>-1 650</b>
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit		
Engagements de financement en faveur de la clientèle	-1 723	-1 650
Garanties données à des établissements de crédit		
Garanties données à la clientèle		
Titres acquis avec faculté d'achat ou de reprise		
Autres engagements donnés	-1 983	
<b>Engagements Reçus</b>	<b>2 700 000</b>	<b>2 701 972</b>
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit		832
Engagements de financement reçus de la clientèle	2 700 000	2 700 000
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit		
Engagements de garantie reçus de la clientèle		
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise		
Autres engagements reçus		1 140

## NOTE 18 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
<b>Engagements donnés</b>		
<b>Engagements de financement</b>	-1 723	-1 650
. Engagements en faveur d'établissements de crédit		
. Engagements en faveur de la clientèle	- 1723	-1 650
Ouverture de crédits confirmés		
Autres engagements en faveur de la clientèle		
<b>Engagements de garantie</b>	-	-
. Engagements d'ordre d'établissement de crédit		
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires		
Autres garanties		
. Engagements d'ordre de la clientèle		
Cautions immobilières		
Autres garanties d'ordre de la clientèle		
<b>Engagements sur titres</b>	-	-
. Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise		
. Autres engagements à donner		
<b>Engagements reçus</b>		
<b>Engagements de financement</b>	1 983	1 972
. Engagements reçus d'établissements de crédit		832
. Swap Euros contre devises à livrer	1 983	1 140
. Engagements reçus de la clientèle		
<b>Engagements de garantie</b>	2 700 000	2 700 000
. Engagements reçus d'établissements de crédit	2 700 000	2 700 000
. Engagements reçus de la clientèle		
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées		
Autres garanties reçues		
<b>Engagements sur titres</b>	-	-
. Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise		
. Autres engagements reçus		

## NOTE 19 PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Sur opérations avec les établissements de crédit	46 712	36 769
Sur opérations avec la clientèle	6	
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	415	
Produit net sur opérations de macro-couverture		
Sur dettes représentées par un titre		
Autres intérêts et produits assimilés		
<b>Intérêts et produits assimilés</b>	<b>47 134</b>	<b>36 769</b>
Sur opérations avec les établissements de crédit	- 45 063	-36 136
Sur opérations avec la clientèle		
Charge nette sur opérations de macro-couverture		
Sur obligations et autres titres à revenu fixe		
Sur dettes représentées par un titre	-260	
Autres intérêts et charges assimilées		
<b>Intérêts et charges assimilées</b>	<b>-45 322</b>	<b>-36 136</b>
<b>TOTAL PRODUITS NETS D'INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS</b>	<b>1 811</b>	<b>633</b>

## NOTE 20 REVENUS DES TITRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à LT	160 105	180 288
Sur obligations et autres titres à revenu fixe		544
<b>TOTAL DES REVENUS DES TITRES</b>	<b>160 105</b>	<b>180 832</b>

## NOTE 21 PRODUIT NET DES COMMISSIONS

CACEIS n'a enregistré aucune commission, charge ou produit, au titre des exercices 2020 et 2021.

## NOTE 22 GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Solde des opérations sur titres de transaction		
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés		
Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme	-4 547	1 548
<b>GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION</b>	<b>-4 547</b>	<b>1 548</b>

## NOTE 23 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
<b>Frais de personnel</b>		
Salaires et traitements (1) (2)	-15 407	-10 553
Charges sociales	-5 792	-5 176
Intéressement et participation	-1 058	-1 046
<b>Total frais de personnel</b>	<b>- 22 258</b>	<b>-16 774</b>
<b>Frais administratifs</b>		
Impôts et taxes	-423	-486
Services extérieurs, autres frais administratifs et contributions réglementaires	-29 830	-20 493
<b>Total des charges administratives</b>	<b>-30 253</b>	<b>-20 979</b>
Refacturation et transferts de charges administratives et de personnel	51 052	32 302
<b>CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION</b>	<b>-1 459</b>	<b>-5 452</b>

(1) Le poste Salaires et traitements inclut les dotations et reprises de Provisions pour engagements de retraites et assimilés et de Provisions pour autres engagements sociaux. Au 31/12/2020, l'impact classé en Services extérieurs, autres frais administratifs et contributions réglementaires s'élevait à – 808 milliers d'euros.

(2) Les coûts du projet Turbo, décrit dans la note 1 Principales opérations de structure et évènements significatifs de la période, impactent le poste Salaires et traitements et le total des Frais de personnels nets pour un montant de – 4 100 milliers d'euros et regroupent les dotations nettes aux provisions ainsi que les salaires et traitements, les charges sociales et les autres charges liées aux personnes parties en 2021 en lien avec ce projet.

## NOTE 24 EFFECTIFS ET REMUNERATIONS

Catégories de personnel	31/12/2021	31/12/2020
Cadres	73	69
<b>TOTAL</b>	<b>73</b>	<b>68</b>

Aucun administrateur du groupe Crédit Agricole n'a reçu de jeton de présence en 2021 par CACEIS.

Les rémunérations allouées aux membres des organes de Direction (hors contrats de travail), au titre de l'exercice 2021, à raison de leur fonction, se sont élevées à 0 K€.

Le montant global des avances et crédits accordés pendant l'exercice aux membres des organes de Direction ainsi que le montant des engagements pris pour le compte de ces personnes au titre d'une quelconque garantie s'élèvent à 0 K€.

Les mandataires sociaux n'ont perçu aucune rémunération au titre du mandat social qu'ils ont occupé au sein de la société en 2021. De plus ils n'ont bénéficié d'aucun avantage postérieur à l'emploi ou à long terme, ni d'indemnité de rupture de contrat de travail.

## NOTE 25 RESULTATS DES ACTIVITES BANCAIRES

### 25.1 Formation du produit net bancaire par secteur d'activité

Au 31 décembre 2021

SECTEUR D'ACTIVITE FORMATION DU PNB <i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021						
	Banque de proximité en France	Services financiers spécialisés	Gestion de l'épargne	Grandes clientèles	Banque de proximité à l'international	Activités hors métiers	Ensemble des métiers
Produits nets d'intérêts			1 811				1 811
Revenus des titres à revenus variables			160 105				160 105
Produits nets des commissions							
Produits nets sur opérations financières			-4 547				-4 547
Autres produits nets d'exploitation							
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	-	-	157 370	-	-	-	157 370

Au 31 décembre 2020

SECTEUR D'ACTIVITE FORMATION DU PNB <i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020						
	Banque de proximité en France	Services financiers spécialisés	Gestion de l'épargne	Grandes clientèles	Banque de proximité à l'international	Activités hors métiers	Ensemble des métiers
Produits nets d'intérêts			806				806
Revenus des titres à revenus variables			180 832				180 832
Produits nets des commissions							
Produits nets sur opérations financières			1 548				1 548
Autres produits nets d'exploitation			-173				-173
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	-	-	183 013	-	-	-	183 013



## 25.2 Produit net bancaire par secteur d'activité et par zone géographique

Au 31 décembre 2021

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021						
	Banque de proximité en France	Services financiers spécialisés	Gestion de l'épargne	Grandes clientèles	Banque de proximité à l'international	Activités hors métiers	Ensemble des métiers
France (y compris DOM-TOM)			157 370				157 370
Autres pays de l'U.E.							
Autres pays d'Europe							
Amérique du Nord							
Amérique centrale et du Sud							
Afrique et Moyen-Orient							
Asie et Océanie (hors Japon)							
Japon							
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	-	-	157 370	-	-	-	157 370

Au 31 décembre 2020

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020						
	Banque de proximité en France	Services financiers spécialisés	Gestion de l'épargne	Grandes clientèles	Banque de proximité à l'international	Activités hors métiers	Ensemble des métiers
France (y compris DOM-TOM)			183 013				183 013
Autres pays de l'U.E.							
Autres pays d'Europe							
Amérique du Nord							
Amérique centrale et du Sud							
Afrique et Moyen-Orient							
Asie et Océanie (hors Japon)							
Japon							
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	-	-	183 013	-	-	-	183 013

### 25.3 Formation du résultat courant par secteur d'activité

Au 31 décembre 2021

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021						
	Banque de proximité en France	Services financiers spécialisés	Gestion de l'épargne	Grandes clientèles	Banque de proximité à l'international	Activités hors métiers	Ensemble des métiers
<b>Produit net bancaire</b>			157 370				
Charges d'exploitation			-1 459				
Dotations aux amortissements et dépréciations			-3 938				
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	-	-	151 972	-	-	-	-
Coût du risque			0				
<b>Résultat d'exploitation</b>	-	-	151 972	-	-	-	-
Résultat net sur actifs immobilisés			-3 057				
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT</b>	-	-	148 915	-	-	-	-

Au 31 décembre 2020

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020						
	Banque de proximité en France	Services financiers spécialisés	Gestion de l'épargne	Grandes clientèles	Banque de proximité à l'international	Activités hors métiers	Ensemble des métiers
<b>Produit net bancaire</b>			183 013				
Charges d'exploitation			-5 452				
Dotations aux amortissements et dépréciations			-931				
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	-	-	176 629	-	-	-	-
Coût du risque			-				
<b>Résultat d'exploitation</b>	-	-	176 629	-	-	-	-
Résultat net sur actifs immobilisés			-				
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT</b>	-	-	176 629	-	-	-	-

## 25.4 Résultat courant par zone géographique

Au 31 décembre 2021

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021							
	PNB	Charges d'exploitation	Dotation aux amortissements et dépréciations	RBE	Coût du risque	Résultat d'exploitation	Résultat net sur actifs immobilisés	Résultat courant avant impôt
France (y compris DOM-TOM)	157 370	-1 459	-3 938	151 972	-	151 972	-3 057	148 915
Autres pays de l'U.E.								
Autres pays d'Europe								
Amérique du Nord								
Amérique centrale et du Sud								
Afrique et Moyen-Orient								
Asie et Océanie (hors Japon)								
Japon								
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>157 370</b>	<b>-1 459</b>	<b>-3 938</b>	<b>151 972</b>	<b>-</b>	<b>151 972</b>	<b>-3 057</b>	<b>148 915</b>

Au 31 décembre 2020

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020							
	PNB	Charges d'exploitation	Dotation aux amortissements et dépréciations	RBE	Coût du risque	Résultat d'exploitation	Résultat net sur actifs immobilisés	Résultat courant avant impôt
France (y compris DOM-TOM)	183 013	-5 452	-931	176 629	-	176 629	-	176 629
Autres pays de l'U.E.								
Autres pays d'Europe								
Amérique du Nord								
Amérique centrale et du Sud								
Afrique et Moyen-Orient								
Asie et Océanie (hors Japon)								
Japon								
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>183 013</b>	<b>-5 452</b>	<b>-931</b>	<b>176 629</b>	<b>-</b>	<b>176 629</b>	<b>-</b>	<b>176 629</b>

### NOTE 26 IMPOT SUR LES BENEFICES

Pour mémoire, suite au changement d'actionnaire de CACEIS le 23 décembre 2019, CACEIS étant détenue à hauteur de 69,5% par Crédit Agricole S.A. et 30,5% par Santander, CACEIS et ses filiales situées en France sont sorties de l'intégration fiscale dont Crédit Agricole S.A. est tête de groupe avec un effet rétroactif au 1er janvier 2019. Un groupe d'intégration fiscale a été mis en place en France à compter du 1er janvier 2020 avec pour entité tête de groupe CACEIS. Les filiales françaises détenue à 100% par CACEIS, à savoir CACEIS Bank, CACEIS Fund Administration et CACEIS Corporate Trust font partie de ce groupe d'intégration fiscale.

## **NOTE 27 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

### **Conséquences de la guerre d'Ukraine et de la crise Russe depuis le 24 février 2022**

CACEIS n'a pas d'exposition directe en Russie ou en Ukraine.

Néanmoins, la guerre en Ukraine a des conséquences indirectes sur son profil de risques.

Ainsi, les risques opérationnels sont accrus par le volume croissant des transactions traitées ainsi que par la volatilité des marchés qui sont susceptibles d'amplifier les impacts financiers des incidents. Les conséquences du gel des actifs s'avèrent limitées dans la mesure où la « clause de force majeure » dispenserait CACEIS de ses obligations de restitution. Le nombre d'opérations non dénouées a globalement diminué à l'exception des transactions réalisées sur le marché domestique russe. Le risque que les paiements en roubles des dividendes et des coupons soient bloqués ou non rapatriables demeure. Le risque de contrepartie lié à l'exposition des fonds est modéré du fait de la détention généralement limitée d'actifs russes (essentiellement moins de 5% des actifs). L'exposition globale de CACEIS au rouble dépend principalement des expositions de ses clients et de leur capacité à renouveler leurs positions sur des futures. Enfin, le risque de liquidité reste faible en raison des montants importants de liquidités des fonds, notamment des fonds monétaires, et le risque commercial est considéré limité dans la mesure où CACEIS n'a pas de présence physique en Russie ni de clients russes. En outre, les clients ont été régulièrement tenus informés des évolutions intervenues sur les conditions de marché et d'infrastructures, ainsi que sur les nouvelles sanctions émises.

### **Projet d'accord signé le 15 février 2022 entre CACEIS et BNP Paribas Securities Services**

CACEIS et BNP Paribas Securities Services ont signé, le 15 février 2022, un projet d'accord en vue de regrouper leurs activités de services aux émetteurs au sein d'une joint-venture détenue à parts égales par les deux banques.

Les deux groupes entendent créer un acteur de premier plan en Europe spécialisé dans les Services aux émetteurs. Ces services recouvriraient des prestations opérationnelles comme la tenue des registres constitutifs de leur capital, l'organisation et la centralisation de leurs assemblées générales, le montage et la centralisation de leurs opérations financières, et l'administration de leurs plans d'actionnariat salarié.

Ce partenariat stratégique marquerait une étape importante du développement de l'offre de services à la clientèle Corporate, permettant à CACEIS et à BNP Paribas Securities Services de mutualiser leurs investissements et de proposer à cette clientèle une offre de services renouvelée et enrichie. Ce projet d'accord couvre le domaine spécialisé des services aux émetteurs qui resteront assurés de part et d'autre, par BNP Paribas Securities Services et par CACEIS, jusqu'au lancement opérationnel de la joint-venture. Les autres offres de services de BNP Paribas Securities Services et CACEIS ne sont pas concernées.

La finalisation de la transaction est prévue pour fin 2022 sous réserve de l'accord des différentes autorités de la concurrence et réglementaires.

## NOTE 28 AFFECTATION DES RESULTATS (en Euros)

Pour l'exercice 2021, le Conseil d'administration de CACEIS a décidé de proposer à l'Assemblée Générale du 10 mai 2022 qu'aucun dividende ne soit versé.

(En Euros)

<b>Résultat net 2021</b>		<b>149 995 124,06</b>
<b>Dotation à la réserve légale</b>		<b>7 499 756,20</b>
Bénéfice 2021 distribuable après dotation à la réserve légale	142 495 367,86	
Report à nouveau au 31.12.2021 (base N-1)	890 960,31	
Montant distribuable au 31.12.2021 avant acompte	143 386 328,17	
Acompte sur dividende versé		
<b>Montant distribuable au 31.12.2021 après acompte</b>	<b>143 386 328,17</b>	
<b>Affectation du montant distribuable :</b>		
<b>Autres réserves</b>		-
<b>A titre de dividende en numéraire</b>		-
<b>A titre de dividende (avec option de paiement en actions)</b>		-
Nombre d'actions composant le capital social		23 513 451
soit par action (en Euros)		0,00
<b>Au Report à nouveau pour le solde</b>		<b>143 386 328,17</b>

## NOTE 29 IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIFS

CACEIS ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans un Etat ou un territoire non coopératif au sens de l'article 238-0 A du Code général des impôts.